

Claude de Miras

Grand Programme:

"Pratiques Sociales et Travail en Milieu Urbain".

Département:

"Société, Développement, Urbanisation".

ORSTOM

LE "SECTEUR INFORMEL":

UNE NOTION FORTE OU UN CONCEPT MOU ?

La Fausse Question

Avec la collaboration de

Roberto Roggiero,
CEDIME
Equateur.

Août 1988
Quito,

"SECTEUR INFORMEL", NOTION FORTE OU CONCEPT MOU ?

LA FAUSSE QUESTION

La thématique du "secteur informel" est féconde. Elle inspire, c'est vrai, une abondante littérature où il est intéressant de constater que la notion même de "secteur informel" devient une référence explicite et systématique: que ce soit pour en user sans nuance ou, paradoxalement, y faire référence pour lui refuser le moindre fondement théorique, sans omettre les utilisations timorées où se mêlent le souci d'être compris -en utilisant une formulation communément admise- et une sorte de malaise théorique eu égard à son caractère rustique.

Malgré les apports de chaque contribution, le débat épistémologique est souvent escamoté.

Plus généralement, on observe un décalage patent et même croissant entre:

- d'une part, l'extension du phénomène des petites activités marchandes simples dans l'économie urbaine réelle des pays sous-développés et sa projection grandissante dans la littérature qui traite du sous-développement urbain en général en faisant, peu ou prou, référence à la notion de "secteur informel" en tant que phénomène incontournable,

- et d'autre part, le caractère peu satisfaisant de la réflexion théorique et de la production de concepts se rapportant à ces petites activités urbaines des économies sous-développées (par contre, en ce qui concerne l'approche empirique, on dispose, après quinze ans de travaux et d'investigations monographiques, sectorielles ou nationales, d'un volume considérable d'informations et de mesures de cette réalité).

La notion de "secteur informel" est aujourd'hui largement répandue non seulement dans la littérature spécialisée sur cette thématique, mais aussi

dans les textes qui traitent directement ou non des conditions de production et de reproduction économique et sociale en milieu urbain sous-développé.

Cette montée du thème est sans doute à rapprocher de l'évolution récente des sociétés urbaines du Tiers Monde dans lesquelles la dégradation de l'économie appelle une extension massive des stratégies de survie des milieux populaires et un recul du niveau de vie des classes moyennes.

Mais face à ce double mouvement ascendant du "secteur informel", en tant que réalité socio-économique et chapitre littéraire, qu'observe-t-on dans le domaine de réflexion théorique ? C'est à cette question que nous tâcherons d'apporter quelques éléments de réponse.

1. IMPORTANCE DE LA THEMATIQUE

Autant au niveau international qu'à celui de l'économie équatorienne, l'importance de la thématique est évidente, que ce soit sur le plan de la réalité économique ou sur le plan de la production littéraire socio-économique.

1.1. DANS L'ECONOMIE REELLE

1.1.1. La Situation Générale en Amérique du Sud

Si nous considérons la situation latino-américaine, et en nous référant à l'ouvrage de A. Touraine (La Parole et le Sang, Ed. Odile Jacob, 1988) et aux données du PREALC, nous observerons que le poids du "secteur informel", déjà notable durant les trois décennies 50-80, s'est accru sous l'effet de la crise générale qui a affecté ensuite les pays latino-américains.

Entre 1950 et 1980, pour l'ensemble de l'Amérique Latine, la part de la population urbanisée dans la population totale est passée de 44,1% à 67,1% (p.62). On retiendra que, sur la période, la distribution relative de cette population urbaine entre "secteur formel" et "secteur informel" est restée à peu près stable, du point de vue de l'emploi: 70% pour le premier et 30% pour le second ("PREALC a adopté la notion de secteur informel pour désigner les salariés qui sont employés dans de petites entreprises non modernes et les travailleurs indépendants, à l'exclusion des professionnels de niveau universitaire et des employés

domestiques." (p.60)).

Mais à partir de 1981, des facteurs externes vont aggraver la situation économique du sous-continent:

"La transformation brusque de la situation économique internationale -hausse des taux d'intérêt, détérioration des termes de l'échange, restriction aux exportations latino-américaines et pour beaucoup de pays hausse du prix du pétrole, déséquilibre, à partir de 1981, l'économie de tous les pays latino-américains et augmente leur endettement extérieur jusqu'à un niveau qui paralyse durablement tous leurs efforts de récupération et entraîne une augmentation brutale du chômage ainsi qu'une forte chute des rémunérations réelles". (A.Touraine, p.398)

Les conditions économiques et politiques internes vont renforcer l'effet de ces facteurs récessifs externes: détérioration de la balance commerciale des produits agricoles, inflation, consommation somptuaire des classes aisées qui sacrifient l'investissement productif, endettement extérieur destiné au financement de dépenses de fonctionnement de l'Etat, etc.

Les conséquences de ce double mouvement économique négatif, interne et externe, sont considérables:

"De 1980 à 1984, la production intérieure brute par habitant diminue de 11,8% en Argentine, 24,6 en Bolivie, 8,3 au Brésil, 1,5 en Colombie, 12,4 au Costa Rica, 10,5 au Chili, 6,2 en Equateur, 21,8 au Salvador, 15,4 au Guatemala, 10,8 à Haiti, 11,3 au Honduras, 5,2 au Mexique, 6,6 au Nicaragua, 4,8 au Paraguay, 13,3 au Pérou, 16,2 en Uruguay et au Venezuela." (p.411)

"L'augmentation du chômage atteint parfois des proportions spectaculaires. (...) Dans d'autres pays, c'est surtout le sous-emploi urbain qui augmente. En Argentine par exemple, le chômage urbain est plus bas en 1983 qu'en 1981 (de 100 à 93,3) mais l'emploi informel monte pendant la même période de 25%. Au Brésil de même, le chômage ouvert diminue de plus de 10% et l'emploi informel urbain augmente de 32%." (p.413)

Ainsi, si le "secteur informel" urbain a depuis plusieurs décennies représenté un phénomène structurel permanent, il est clair que le marasme économique dans lequel se débattent les économies latino-américaines, (mais aussi à l'évidence les économies africaines) depuis le

début des années 80, l'a fortement amplifié. Et la littérature qui traite du développement -mais aussi la presse quotidienne- reflète maintenant nettement la montée du dit secteur.

1.1.2. La Situation en Equateur

En reprenant les données générales de l'évolution de la Population Economiquement Active (PEA) en Equateur (cf Statistiques de l'Equateur, ILDIS, 1987, p(7.6), on peut observer la notable augmentation qu'a enregistrée la PEA urbaine en passant de 35,4% en 1962 à 41,8% en 1974 et à 51,4% en 1982. Cependant, cet accroissement n'a pas été accompagné par une croissance similaire de l'offre d'emploi en termes absolus et, au contraire, ce sont le sous-emploi et le chômage qui ont enregistré les augmentations les plus fortes comme le montre le tableau suivant:

Chômage et Sous-Emploi dans la PEA Urbaine (Equateur)

	1968	1975	1982	1986(e)
Sous-Emploi	30,0%	24,0%	46,3%	48,3%
Chômage	5,0%	5,0%	8,0%	12,5%
Total	35,0%	29,0%	54,3%	60,8%

(e):estimation

Comme on peut l'observer, le phénomène de croissance du chômage et du sous-emploi évolue peu entre 1968 et 1975; par contre, au début des années 80, sous l'effet de la crise dont les causes ont été présentées antérieurement, le processus s'amplifie nettement.

Si, d'autre part, nous considérons les deux secteurs dans lesquels on sait que les activités informelles prédominent, à savoir le Commerce et les Services, on peut noter leur augmentation relative dans la PEA générale: de 19,9% en 1962 à 26,7% en 1974 puis 35,5% en 1982.

Selon d'autres estimations, comme celle par exemple du Centre de Recherches Economiques de l'Université Catholique de Guayaquil, au niveau national, "...on considère que près du tiers de la population économiquement active travaille dans le secteur informel urbain, soit 500.000 personnes environ." (Quotidien El Comercio du 24/06/88).

1.2. DANS LA LITTÉRATURE

1.2.1. La Situation Générale: Exemples

Loin de prétendre évidemment commenter exhaustivement la production littéraire récente dédiée au développement, force est de constater la généralisation de la terminologie de "secteur informel".

Par exemple, la dernière livraison de la Revue Tiers-Monde représente à cet égard un cas démonstratif qui pourrait sans doute être aisément multiplié.

Dans le numéro 114 de la Revue Tiers Monde, on observe que sous des titres aussi divers que "Relations industrielles et industrialisation" (G.Caire), "La transnationalisation, la crise du développement et la fin du Tiers Monde" (S.Latouche), "La désétatisation en Afrique subsaharienne" (P.Jacquemot) et "En Algérie, une "nouvelle" valeur, l'auto-emploi?" (C.Bernard), la référence à l'informel est constante, que ce soit pour:

- expliciter sa place dans les relations industrielles (syndicalisation, fragmentation du marché du travail, participation...) (G.Caire), en précisant que la distinction entre formel et informel est "terminologiquement malheureuse sans doute" (p.238),

- affirmer que, à propos de la transnationalisation du réseau de la croissance, "une des formes de réaction les plus flagrantes est l'économie informelle comprise ici comme auto-organisation pour la réalisation d'objectifs de survie (...)" (S.Latouche, p.268),

- montrer comment le recul de l'intervention de l'Etat dans les nations subsahariennes se traduira en ville par "l'informalisation de nombreuses activités économiques" qui "prendra une ampleur grandissante avec la perte des emplois liés à l'Etat et surtout avec la perte des activités de production nationale, de moins en moins protégées par les barrières douanières et contingentaires et de moins en moins soutenues par le régime des subventions." (P.Jacquemot, p. 291),

- envisager comment la petite production marchande, dont la libéralisation croissante reste en principe contrôlée par l'Etat algérien, risque d'osciller "entre la réglementation et la clandestinité" (p.317). Au passage l'auteur rappelle qu'en général "ces activités ont été intégrées dans un champ d'investigation vaste (parfois aux contours flous), le "secteur" non structuré, dont la petite production marchande est le coeur." (C.Bernard, p.296).

A.Touraine, dans l'ouvrage cité supra (La Parole et le Sang), pour sa part, traite du "secteur informel" en en faisant une catégorie socio-professionnelle synonyme de pauvreté et de précarité dans les formes d'emploi (sous-emploi) et de logement (bidonville). Son origine et son extension est à relier à l'insuffisante capacité d'absorption de la main d'oeuvre par le secteur moderne et à la migration campagne-ville. La montée des difficultés économiques induites par la crise du début des années 80 fait qu'à la notion de marginalité doit maintenant être substituée celle de "secteur informel" car, selon A.Touraine:

"Rien ne justifie mieux la notion de secteur informel que la transformation de la marginalité en une situation majoritaire." (p.64)

1.2.2. Le Cas Equatorien

De la même manière, en Equateur, l'utilisation de la notion de "secteur informel" se généralise: du Président de la République à la Presse équatorienne, chacun, à son niveau, met en évidence le phénomène d'extension de ce secteur urbain.

Le nouveau Président de la République, Rodrigo Boria Cevallos, dans son discours solennel de prise de fonction, le 10 août 1988, fit une référence importante à ce phénomène urbain et à ses difficultés économiques:

"La situation des travailleurs équatoriens me préoccupe beaucoup ainsi que celle du secteur informel de notre économie."

On peut trouver un autre exemple dans l'allocation qu'a donnée l'ancien Vice-Président de la République, Blasco Penaherrera, lors de l'ouverture du Séminaire consacré à l'Economie Informelle. Là, la référence à l'informalité est évidemment constante, que ce soit pour qualifier la société, l'économie ou un secteur d'activité.

(Intervention de Blasco Penaherrera, Séminaire sur l'Economie Informelle, CONADE/IIIE-PUCE, Quito, avril 1987).

Cependant, on doit remarquer que cette perspective de l'informalité est essentiellement synonyme de pauvreté et que, en conséquence, "économie informelle" et "secteur informel" paraissent, dans cette introduction officielle, équivalents (alors que nous verrons infra tout l'intérêt théorique qu'il y a à les distinguer).

La presse nationale, quant à elle, livre de manière quasi quotidienne, des informations sur la petite production urbaine, utilisant généralement la terminologie d'"informel" (à ce propos, il serait intéressant de repérer l'apparition et la systématisation de cette sémantique à travers les quotidiens, pour mesurer précisément le temps nécessaire pour qu'une notion technocratique tombe dans le domaine public et devienne un terme usuel).

En outre, on observe une fois de plus la confusion, ou pour le moins, la grande similitude dans l'usage qui est fait du qualificatif d'"informel":

"300.000.000 Sucres pour l'économie informelle".
(El Comercio du 29/12/87),

"Le CONADE fera des recherches dans le domaine de l'économie informelle. (El Comercio),

"La BID aspire à être la banque du secteur informel".

(Hoy),

"Le marché informel aggrave les problèmes sociaux".
(El Comercio du 24/06/88).

Mais l'intention de ce type d'articles et d'analyses n'est pas de contribuer à la théorisation de ce "secteur informel", encore moins d'engager sur cette notion une réflexion épistémologique: leurs auteurs s'intéressent plutôt au fonctionnement général des sociétés étudiées, à leurs stratifications économiques et sociales ou encore aux interférences entre couches sociales ou formes de production, eu égard à l'évolution du rôle de l'Etat ou des relations internationales, en utilisant les éléments sémantiques qu'ils ont à leur disposition.

Il devient alors clair que la notion de "secteur informel" est parfaitement opérationnelle lorsqu'il s'agit de circonscrire à grands traits les petites activités marchandes urbaines en tant que phénomène conséquent, récupérant l'excédent structurel de force de travail et générant essentiellement des revenus de subsistance.

Dans ces conditions, en généralisant, on peut affirmer que la littérature actuelle, quand elle traite par exemple de l'emploi, de l'industrialisation ou du développement urbain, fait état de l'existence de cette partie précaire de l'économie urbaine en donnant ainsi une totale légitimité à la notion de "secteur informel". Son usage paraît d'autant plus irréversible que celle-ci s'identifie à un phénomène qui est lui-même de plus en plus massif. Sans doute même, existe-t-il maintenant une relation de causalité, voire de circularité, entre:

- l'ampleur croissante de l'économie marchande simple en milieu urbain liée nous l'avons vu, aux effets de l'endettement public extérieur, des politiques d'ajustement et de la chute récente des cours de pétrole pour les pays exportateurs de brut (cas de l'Equateur...),

- les témoignages, réflexions et questionnements divers que suscite, chez les observateurs, directement ou indirectement, cet aspect du sous-développement urbain,

- et, pour en rendre compte, le recours systématique à cette notion de "secteur informel" devenue fonctionnelle moins par son contenu théorique que par le processus d'identification qui s'est opéré et qui offre maintenant la possibilité de décrire un phénomène propre.

La boucle est bouclée: sous la pression des faits, un substantif se forge et s'impose peu à peu comme catégorie descriptive, indépendamment d'un contenu théorique approximatif et composite, l'existence même de la catégorie sémantique véhiculaire rendant possible la prise en compte d'une réalité socio-économique spécifique.

2. "SECTEUR INFORMEL": DE LA VRAIE NOTION AU PSEUDO-CONCEPT.

1. ORIGINE DE LA NOTION

On rappellera succinctement que la notion de "secteur informel" trouve son origine dans la fameuse communication de J.K.Hart, présentée en septembre 1971 à la conférence sur le Chômage Urbain en Afrique (Institute Development Studies, University of Sussex), puis révisée, et publiée par le Journal of Modern African Studies, en 1973.

La terminologie fut ensuite reprise par le non moins fameux "Rapport Kenya" du Bureau International du Travail en 1972 qui proposait, à partir des 7 caractéristiques célèbres:

- absence de barrière à l'entrée,
- utilisation de ressources locales,
- propriété familiale de l'entreprise,
- échelle d'activité réduite,
- techniques qui privilégient le recours à la main d'oeuvre,
- qualifications acquises hors du système de formation officiel,
- marchés compétitifs et sans réglementation.

Ces caractéristiques devaient permettre de distinguer le secteur informel du secteur formel. Autant de choses bien connues, comme le sont les diverses critiques lancées à l'encontre du "dualisme" (interdépendance des deux "secteurs", hétérogénéité du "secteur informel", pour ce qui est des plus fameuses).

On sait le succès de cette notion tient à la conjonction de deux facteurs principaux et puissants: à la fois, les échecs patents observés à la fin de la première décennie du développement en matière d'emploi, et le considérable tremplin qu'ont représenté les organisations internationales qui vont très rapidement adopter cette appellation en cherchant d'autres voies et solutions pour traiter le problème du chômage urbain.

Mais le contenu analytique et théorique de cette notion est toujours resté secondaire au regard des perspectives volontaristes qui fondaient la problématique générale de l'informel. Et malgré l'abondance des réflexions produites parallèlement sur le thème des "petits métiers urbains" ou de la "petite production marchande", il faut

bien constater que, face au foisonnement de ces autres tentatives et propositions conceptuelles, le binôme "secteur informel" l'emporte définitivement après bientôt deux décennies.

2.2. AMBIGUITE DE SON UTILISATION

Le caractère opérationnel, aujourd'hui largement admis, de la notion de "secteur informel" ne suffit-il pas à balayer les états d'âme théoriques que cette notion peut encore produire eu égard son insuffisance analytique ? Largement utilisée car largement comprise, cette notion véhiculaire, par son usage même, n'a-t-elle pas acquis une légitimité qui rend vaine toute tentative de remise en question et donne à une réflexion, fût-elle à prétention épistémologique, une allure de combat d'arrière garde?

Si l'on considère que la terminologie de "secteur informel" est synonyme de petites activités économiques urbaines -de production, de commerce et de service-, quel que soit le sens premier de "secteur" et d'"informel", il y a là seulement affaire de convention sémantique, c'est-à-dire un fait totalement arbitraire mais parfaitement acceptable.

Dans cette perspective, les débats qui tentent de montrer l'inadéquation des termes, compte tenu de leur sens premier respectif, paraissent voués à l'échec. Non seulement parce qu'aucune unanimité se fait en faveur d'une autre terminologie: "économies non-officielles" (Grefre et Archambault (1985), "économies officieuses" (Akindes, 1986), et autres économies "souterraines" et "parallèles" ou "secteur de subsistance", mais aussi parce que aujourd'hui l'acception de "secteur informel", largement indifférente au sens strict des deux termes employés, cible un pan essentiel de la réalité socio-économique urbaine des économies non-développées et parvient, après une quinzaine d'années, à s'identifier à l'objet visé. Il est patent aujourd'hui que cette identification entre notion et objet est un fait incontournable qui contraint même, si l'on veut faire court, à utiliser la terminologie en question, parfois non sans quelques ultimes réticences.

Si le débat qui traite de l'adéquation des termes à l'objet étudié semble peu propice à une réflexion épistémologique nouvelle, il traduit néanmoins le malaise théorique attaché à la notion de "secteur informel". Mais, en définitive, la question est moins de réfléchir sur ce que dit mal la notion de "secteur informel" que sur ce qu'elle empêche véritablement de mettre au jour.

Donc plutôt que d'en découdre avec une terminologie qui a pour elle une double puissance, celle des institutions internationales qui l'ont promue et en corollaire celle que lui donne l'usage généralisé, il paraît peut-être plus judicieux de se pencher sur les raisons et les conséquences, sur le plan de la réflexion théorique, du recours systématique à une telle notion.

Acceptons donc définitivement l'aptitude descriptive de la notion de "secteur informel" et reconnaissons-lui un caractère usuel (il s'agit moins d'une reddition que d'une nécessité, car acceptation ou non, la généralisation de l'usage paraît bien engagée, voire inéluctable...).

Mais quid du concept qui lui correspond, et de son contenu théorique ? Et pourquoi cette apparente difficulté de la conceptualisation ?

Parce qu'elle fonctionne comme si elle était déjà concept.

La notion de "secteur informel" intervient non seulement dans le domaine du descriptif et de l'opérationnel mais elle est maintenant installée dans le champ de la connaissance théorique qu'elle occupe comme s'il s'agissait d'un concept au contenu théorique construit et explicite.

Ce faisant, cette notion campe dans le domaine de l'analyse et se substitue à la réflexion en resurgissant sans cesse dès qu'il s'agit de traiter de cette réalité urbaine particulière. Tant et si bien qu'aujourd'hui, il semble qu'on ait à peu près tout dit sur les caractéristiques structurelles de ce "secteur informel" et que les seules investigations qui livrent encore une information véritablement nouvelle sur cette thématique particulière soient celles qui tentent de mesurer l'importance macro-économique du phénomène en précisant ses contingences locales.

La pénétration et la primauté de l'opérationnel dans le champ théorique, constituent sans doute un obstacle important au développement d'une réflexion qui, dans ces conditions, paraît aujourd'hui s'essouffler.

Plus précisément, l'état de l'analyse du "secteur informel" donne une impression contradictoire: d'un côté, une réflexion théorique qui reste encore sommaire (quels concepts, quelles théories font référence au delà des apports individuels ou des doctrines institutionnelles?), de l'autre une profusion d'enquêtes et études qui ont ensemble un goût de déjà lu, et finalement décrivent et constatent plus qu'ils n'expliquent, le tout sur fond de massification et d'extension de l'économie marchande simple dans les villes du Tiers Monde.

2.3. CONSEQUENCES AU NIVEAU DE LA PRODUCTION THEORIQUE

Le problème de conceptualisation surgit peut-être quand les spécialistes de cette thématique s'enferment eux-mêmes dans le champ clos de cette catégorie qui, du même coup, se métamorphose en concept par la seule caution que leur donne l'instance scientifique qui n'aura fait pourtant que reprendre à son compte l'usage de cette terminologie sans en amender fondamentalement le contenu théorique.

Il est clair que c'est moins la technocratie des institutions internationales qui s'est mise à l'écoute des réflexions et conceptualisations des théoriciens de la thématique, que l'inverse: l'économie du développement et plus précisément les appareils institutionnels qu'elle inspire, ont emboîté le pas à des approches et des terminologies de type volontariste. Et ce faisant, ce qui n'était que notion est devenue concept moins par sa portée théorique que par la nature réputée scientifique du lieu où va s'opérer la légitimation.

En corollaire, on doit bien évidemment s'interroger sur ces modalités particulières de transmutation d'une vraie notion en pseudo-concept, par théoriciens interposés mais sans véritable théorie.

Pour ce faire, il conviendra de considérer que le "secteur informel" en tant que catégorie abstraite, peut-être autre chose qu'un objet scientifique, mais aussi une marchandise qui fait l'objet de transaction entre agents institutionnels. La nature du marché est fortement oligopolistique: d'un côté, quelques institutions nationales ou internationales qui ont charge le développement, disposant de moyens importants, de l'autre, une multitude d'instances d'études et d'investigations, publiques et privées, qui proposent leurs compétences et leurs services.

Bien évidemment, à capacité égale, ce seront les institutions de recherche et d'étude qui s'inscriront nettement dans le courant développementaliste des instances commanditaires, nationales ou internationales, qui seront les mieux placées dans ce marché de "l'industrie du développement" dont le "secteur informel" est marchandise de choix.

En reprenant la terminologie idoine et en faisant référence à la problématique néo-libérale bien connue ("secteur informel" vivier d'entrepreneurs, évidente capacité de génération de profits "informels", évolutionnisme et mutation d'une partie des firmes informelles en véritables "petites ou moyennes entreprises", le tout dans le cadre des politiques étatiques de mesure et de contrôle du phénomène), ces entités obtiennent évidemment un accès préférentiel aux ressources mobilisées sur cette thématique.

Avec cette relation marchande entre développement et recherche, ces perspectives prônées par les instances internationales vont fleurir dans le champ de l'investigation scientifique où elles sont reprises, confortées puis remises en circulation sous la forme de catégories scientifiques.

Nous devons donc insister non pas tant sur les faiblesses théoriques ou terminologiques de la notion de "secteur informel" que sur la considérable puissance que cette notion tire du rapport marchand qui s'établit en son nom entre des instances technocratiques commanditaires et des instances d'investigation débitrices. En effet, après une vingtaine d'années, la question n'est plus de s'arrêter aux insuffisances théoriques de la notion. Mais de comprendre comment une telle notion a pu, malgré cela, se maintenir et s'affirmer non seulement dans le domaine de l'opérationnel mais aussi faire référence au niveau théorique.

Il est vrai cependant que, dans ce cadre et en référence au "secteur informel", ont été livrés de multiples apports empiriques qui ont fait considérablement avancer à la fois la connaissance concrète et la reconnaissance des phénomènes observés. La diversité, l'échelle et la qualité de ces travaux permettent de disposer aujourd'hui d'un panorama de la réalité de l'informalité urbaine. Mais justement face à ce corpus d'observations et de mesures à l'échelle mondiale, la production théorique semble en retrait, n'ayant pas véritablement accompagné ce vaste mouvement systématique de collecte empirique d'une production conceptuelle conséquente.

3. "SECTEUR INFORMEL": UNE NOTION SIMPLE ENTRE DES THEMATIQUES COMPLEXES

Il est curieux de constater comment, à cause du décalage envisagé précédemment entre l'empirique et le théorique, la notion de "secteur informel" a été utilisée, en général, de façon restrictive alors qu'implicitement et, malgré ses approximations, elle ouvrait de nouvelles voies d'investigation qui, virtuellement, allaient bien au delà des "petits métiers urbains" et de la marginalité.

Le "secteur informel" est situé à la croisée de thématiques complexes alors que cette notion paraît coller à un objet simple.

Pour le moins, on peut repérer, à partir de cette notion, les trois voies de réflexion suivantes:

- l'excédent structurel de force de travail,
- la pauvreté urbaine,
- l'"économie informelle" et l'Etat.

Chacune de ces thématiques touche au "secteur informel" mais sans pouvoir s'identifier totalement à lui:

- l'excédent structurel de force de travail produit à l'évidence un sous-emploi (que certains auteurs assimilent au "secteur informel"), mais aussi le chômage ouvert -comme absence effective de toute forme de travail- qui n'a rien à voir avec le "secteur informel":

- La pauvreté urbaine non seulement est partagée par les chômeurs et les catégories sous-employées, mais aussi par une partie des prolétaires du "secteur moderne" (ne va-t-on pas jusqu'à dire et mesurer que les revenus moyens du "secteur informel" sont parfois plus importants que ceux de certains salariés des grandes entreprises ?):

- l'"économie informelle" enfin qui va au delà du "secteur informel" comme nous allons maintenant l'envisager (les deux premiers aspects seront traités ultérieurement):

L'optique opérationnelle classique des institutions qui usent de la notion de "secteur informel" renvoie nécessairement au postulat de la prééminence du pouvoir de l'Etat au sein de l'entité nationale puisque ces

mêmes institutions entendent apporter leur concours technique aux pouvoirs publics, sinon pour maîtriser, au moins pour mesurer un phénomène économique majeur en vue d'actions d'encadrement ou de promotion de certains segments de ce "secteur informel".

Or justement la notion de "secteur informel" mettait le doigt, certes de façon encore grossière, sur un phénomène qui allait prendre des dimensions considérables au plan du fonctionnement des sociétés sous-développées: "l'économie informelle", en tant qu'un des aspects de la déliquescence du pouvoir économique de l'Etat.

Ce qui, nous allons le voir, va bien au delà de la vision limitée que vont nous livrer les tenants du "secteur informel", version technocratique.

La confusion entre "secteur informel" et "économie informelle" va être grosse de conséquences. Alors que la première notion, inscrite dans une perspective développementaliste et volontariste, va conforter a priori l'idée d'un Etat acteur et maître du développement, la seconde au contraire constatera son incapacité ou son impuissance à combler l'écart entre économie réelle et pouvoir étatique, y compris en son sein.

On pourra définir "l'économie informelle" comme les actes (ou ensembles d'actes) économiques marchands qui échappent aux normes légales, en matière fiscale, sociale, juridique ou d'enregistrement statistique (on pourra toujours s'interroger sur la pertinence du terme informel, mais pour l'instant il s'agit moins de faire de la sémantique que d'aborder un domaine de réflexion spécifique).

L'atomisation et la généralisation de cette "économie informelle" font qu'elle opère dans tous les secteurs de la vie économique d'où est dégagée de la valeur ajoutée:

- Secteurs primaire, secondaire et tertiaire,
- Secteurs rural et urbain,
- Secteurs public et privé,
- Secteurs marchand (entreprises liées au marché) et non-marchand (services publics).

On peut illustrer à la fois cette diversité et cette omniprésence par les exemples suivants:

- dans le secteur primaire des économies sous-développées, la petite paysannerie (traditionnelle, de subsistance) renvoie pour une large part à cette logique économique informelle;

- dans le secteur secondaire et tertiaire, du petit cirneur de chaussure totalement indépendant à la grande entreprise du bâtiment qui recrute sa main-d'oeuvre banale de façon clandestine, se développent des activités hors de tout contrôle de l'Etat;

- dans les entreprises publiques et privées dites modernes, toutes les pratiques délictueuses (pot de vin, dissimulation, activités délibérément illégales) sont de même nature;

- dans l'Administration enfin, tous les actes de prévarication, de détournement de biens publics et de corruption ou de faveur s'inscrivent dans cette économie informelle.

Tous ces secteurs contiennent à des degrés divers et selon des formes spécifiques, des activités de type informel. C'est-à-dire, une fois encore, que dans ces lieux économiques, se développent des actes économiques qui ne respectent pas les normes en vigueur (sans préjuger pour le moment de la nature des unités dans lesquelles ces actes se produisent).

Dans cette perspective, il est possible d'affirmer que le "secteur informel" ne peut pas exister car il n'y a pas un ensemble bien délimité d'entreprises qui constitueraient ce fameux secteur informel urbain puisque chaque unité économique peut receler, plus ou moins, de façon temporaire ou permanente, une partie ou la totalité de ses activités qui échappent au contrôle légal, fiscal ou statistique, de l'Etat.

Certes, si il y a des entreprises qui sont peu concernées par cette logique de "l'économie informelle", d'autres y sont totalement immergées. Mais dans tous les cas, il n'existe pas un secteur qui, en même temps, circonscrirait toute l'économie informelle et serait composé d'entreprises exclusivement informelles: le degré variable d'informalité dans la réalité du fonctionnement de toutes les unités économiques quelles qu'elles soient, vide la notion de "secteur" de toute signification.

De plus, si l'on pouvait faire un raisonnement en valeur et si l'on pouvait comparer les deux éléments suivants:

- d'une part, le poids économique absolu de ces actes ou de ces activités informelles (c'est-à-dire qui appartiennent à l'"économie informelle" comme nous l'avons définie supra) au sein du "secteur moderne" public ou privé ("secteur moderne" composé d'unités connues des pouvoirs publics qui sont censées suivre les divers règlements en vigueur),

- d'autre part, le poids économique absolu des actes ou des activités informelles qui se développent dans le "secteur informel" au sens classique,

on observerait que, en réalité le domaine de prédilection de l'économie informelle est, toujours en valeur, le dit secteur moderne, public et privé, les quelques "scandales" financiers ou commerciaux mis annuellement sur la place publique faisant ensemble des sommes plus importantes que tous les flux de revenus de subsistance dégagés du "secteur informel".

On peut donc affirmer, en partant de la logique de l'économie informelle, que

- en aucun cas, elle ne peut être réduite à un secteur d'entreprises,
- elle est probablement plus active (en termes absolus et en valeur) dans le "secteur moderne" que dans le "secteur informel".

Mais évidemment se pose la question du contenu et de la texture de cette "économie informelle" quand on y trouve côte à côte, le vendeur ambulant, le petit artisan qui échappe à toute forme de fiscalité directe et indirecte, la grande entreprise dont certains aspects de l'activité sont en marge de la légalité, le fonctionnaire qui se livre à toutes sortes de trafic d'influence et les mafiosi et autres trafiquants internationaux de drogue.

Et cette question se pose avec d'autant plus d'acuité quand cette économie informelle devient à l'évidence dominante comme c'est le cas dans bon nombre de nations non-développées d'Afrique ou d'Amérique Latine.

Mais plutôt que de répondre à cette interrogation, il convient de ne pas perdre de vue que la même question doit être posée quand il s'agit de "l'économie formelle" donc contrôlée par l'Etat: qu'y-a-t-il de commun entre le forain itinérant qui paye son droit de place sur les marchés, le petit artisan indépendant qui honore sa patente et règle son impôt forfaitaire, la société anonyme de plusieurs milliers de salariés parfaitement à jour de ses cotisations sociales, et la firme multinationale qui n'opère aucun transfert de bénéfice

illicite ? Rien du point de vue du fonctionnement et des résultats, sinon que toutes ces entités économiques se plient aux règlements et obligations édictées par l'Etat. Autrement dit, au delà de l'évidente hétérogénéité des unités qui relèvent de l'économie formelle (ou informelle), il existe un rapport spécifique avec la puissance publique qui interroge, à la fois, la stratégie des unités économiques et le fonctionnement de l'Etat.

Du point de vue des entreprises, on peut formuler quelques hypothèses à propos des fondements de cette "économie informelle":

a) Des entreprises cherchent à échapper aux obligations édictées par l'Etat pour réintroduire clandestinement une mobilité du facteur travail en n'appliquant pas les règles relatives à l'emploi, au salaire, à la sécurité du travail. Lié à l'objectif précédent, il y a aussi un projet de profit: pour reconstituer ou multiplier les dits profits, les entreprises développent à des degrés divers, des activités de type informel, en leur sein ou en ayant recours à la sous-traitance.

b) Des entreprises que ne sont pas en mesure d'appliquer les obligations administratives et réglementaires, le plus souvent synonymes de ponctions sur le résultat net d'exploitation, et qui ne peuvent exister qu'en dehors de la loi. Pour celles-ci, il ne s'agit pas de renforcer la mobilité de la main-d'oeuvre qu'elles emploient et sa précarité pour influencer à la baisse sur le taux de salaire, mais plutôt d'assurer la subsistance du petit patron. Une des conditions de cette stratégie est de ne pas satisfaire aux obligations publiques fiscales, légales (ou statistiques, ce qui à terme revient au même).

Mais ce positionnement adopté par les entreprises, ne peut se réaliser qu'en fonction de la capacité de l'Etat à mettre en oeuvre, à travers ses instances et ses agents, le pouvoir transcendant qui le caractérise.

Il y a là un domaine d'investigation considérable sur la nature et le fonctionnement de l'Etat, thème étroitement imbriqué à la compréhension de "l'économie informelle": quels facteurs, du côté de l'Etat, vont rendre possible la prolifération de "l'économie informelle" à tous les niveaux de la vie économique?

S'agit-il seulement d'une incapacité de soumettre tous les acteurs économiques, publics et privés, au pouvoir de l'Etat, compte tenu d'un fonctionnement chaotique de ses rouages, lié lui-même à de bas niveaux de salaire ou à des moyens de fonctionnement insuffisants?

S'agit-il au contraire d'un pouvoir étatique trop envahissant et inadapté, "l'économie informelle" permettant alors de dépasser les dysfonctionnements conséquents en réalisant les micro-réajustements nécessaires?

S'agit-il aussi de la volonté idéologique et économique de l'Etat de favoriser un type de croissance avec "moins d'Etat"?

S'agit-il encore de la nature même des actes composant "l'économie informelle", qui, par leur atomisation, leur clandestinité et leur rémanence, limite considérablement toute tentative d'éradication?

Bien évidemment ces hypothèses très générales n'épuisent pas le sujet; elles tentent seulement de dépasser la thèse qui s'interroge sur la position de l'Etat à l'égard de l'informel, en termes de tolérance et de répression, successives ou simultanées, comme si l'alternative ne portait que sur les raisons de la mise en oeuvre, ou pas, du pouvoir de contrôle et de répression, par ailleurs intact et indiscutable.

L'économie informelle, au contraire, n'est-elle pas l'expression d'un recul, certes pas uniforme et définitif, du pouvoir de l'Etat en termes de contrôle fiscal, réglementaire et statistique? Les escarmouches et avatars des rapports entre "secteur informel" et Etat n'étant que l'interface, la zone d'affrontement entre deux pouvoirs, l'un public, centralisé et de droit, l'autre privé, atomisé et de fait.

D'une manière générale, tous les actes qui ressortissent à "l'économie informelle", sont autant d'atteintes au pouvoir économique de l'Etat; et leur importance, leur fréquence et leur incidence-même sur le fonctionnement général de l'Etat peuvent faire de cette "économie informelle", sous toutes ses formes et avec ses limites fluctuantes, un chapitre nouveau de la science politique puisqu'elle traduit une déliquescence de l'Etat, comme pouvoir non comme appareil.

Mais plus généralement, ce phénomène d'une informalité croissante n'est qu'une des expressions, interne, de la déréliction de l'Etat en économie périphérique et donc dépendante.

Au plan externe, la montée de l'endettement extérieur massif, l'aide alimentaire mondiale, les modes de fixation des cours mondiaux des matières premières, l'immense et grandissant fossé technologique, la domination culturelle et médiatique sont autant de paramètres qui

réduisent à peu de chose les politiques économiques internes des Etats sur les structures nationales.

En plus, quand l'Etat périphérique n'est plus en mesure de redistribuer une manne quelconque (rente pétrolière ou de produits primaires, aide internationale ou même déficit public sans lendemain), son pouvoir économique est moribond, insuffisant pour contrecarrer les intérêts particuliers des groupes et de susciter une politique de redressement national. En matière de prix, d'emplois, de taux de change, ces Etats paraissent être réduits à colmater des brèches, plus nombreuses, plus profondes, plus incurables. Pire, ils semblent être les spectateurs passifs de l'implosion de leur propre pouvoir économique.

Mais en poussant plus loin cette réflexion, on doit s'interroger sur le contenu de la notion de pouvoir économique de l'Etat dans les nations périphériques: pouvoir de redistribution ou pouvoir de contrôle?

Le choix de la réponse se situe probablement dans le mode de mobilisation des ressources publiques. Dans les pays développés, la principale source de financement du budget public se tient dans la perception de l'impôt direct ou indirect. En conséquence, le contrôle de l'activité économique des agents est évidemment l'indispensable condition de la génération des ressources fiscales.

Au contraire, dans les économies sous-développées, la part la plus importante des ressources de l'Etat provient des taxes prélevées sur les exportations de produits primaires, lesquelles ne nécessitent aucun contrôle de type fiscal interne systématique. Dans ce contexte, la préoccupation de l'Etat va s'orienter principalement vers la redistribution de ces fonds avec un objectif de contrôle politique ex-post (et non pas de contrôle économique ex-ante). Ainsi, en cas de chute de ces ressources d'exportation, le recul du pouvoir de l'Etat est sûrement davantage synonyme d'une réduction de sa capacité redistributive politique que de l'effondrement de sa (faible) capacité de contrôle sur l'activité économique privée nationale.

En attendant d'approfondir cet aspect de la question nous dirons que cette problématique de "l'économie informelle" (au sens où nous l'entendons ici) passe donc par l'analyse du pouvoir de l'Etat dans les sociétés dépendantes pour expliquer comment des actes économiques peuvent se développer hors du contrôle étatique en affaiblissant sans doute la puissance publique.

Maintenant, si l'on veut comprendre le pourquoi de cette situation de la prolifération de "l'économie informelle", il faut se tourner du côté de l'économique.

Particulièrement, si l'on considère dans l'ensemble de cette "économie informelle", les actes ou ensembles d'actes, voire les unités économiques, qui ont pour but essentiel d'assurer la subsistance de certaines couches sociales urbaines, il est clair que la problématique de l'excédent structurel de force de travail a largement éclairé les causes et les mécanismes de génération de ce volet de "l'économie informelle". On sait, dans cette perspective, que les modes de croissance d'import-substitution ou agro-exportateurs sont essentiellement la cause de l'existence de cette main d'œuvre excédentaire.

Les autres formes prises par cette "économie informelle" ne seront ici qu'évoquées: il y a là un vaste domaine d'étude encore vierge. Les bas niveaux de salaires, l'accélération de l'inflation, le clientélisme, les privilèges, la segmentation sociale, l'absence de couverture sociale suffisante, etc, sont autant d'entrées possibles dans cette nébuleuse complexe de "l'économie informelle". De la subsistance vitale à la spéculation forcenée, "l'économie informelle" est l'expression de rapports sociaux contrastés et brutaux où les stratégies individuelles de survie et de profit s'exacerbent sur fond d'effondrement de l'Etat en tant qu'agent économique transcendant, car arbitre et acteur.

Au bout du compte, et à propos de "marginalité", on est enclin à se demander si ce n'est pas l'Etat, avec les oripeaux du pouvoir économique, qui est en train d'en découvrir les affres, écrasé entre les contraintes externes insurmontables, un "secteur informel" hors de sa portée et des pans entiers d'activités incontrôlées dans tous les niveaux de la vie économique nationale.

CONCLUSIONS

Plus se généralise la notion de "secteur informel" dans la littérature socio-économique et journalistique et plus il convient de distinguer sa fonction véhiculaire de communication de sa fonction analytique: la généralisation de son usage est plus due à l'extension de ce phénomène d'appauvrissement urbain, structurellement lié au fonctionnement des économies périphériques, et renforcé, au cours des années 80, par la crise économique, qu'à son avancée théorique.

Plus encore, pendant que la grande majorité des pays sous-développés, surtout d'Amérique Latine, entraînent dans une phase d'appauvrissement croissant se traduisant par la chute du PIB et la hausse du chômage et du sous-emploi, l'approche générale du "secteur informel", dans le domaine de la réflexion, paraît n'avoir guère évolué depuis son apparition au cours des années 70.

De manière paradoxale, la notion de "secteur informel" va devenir de plus en plus utile pour désigner un phénomène dont, cependant, elle restituera de moins en moins la complexité.

Dans ce contexte d'extension concret du "secteur informel", est-il suffisant de mesurer la contribution de ce secteur en termes d'emplois ou de concevoir des objectifs de promotion d'un segment particulier de micro-entreprises? Bien entendu, cela est utile mais ne devons-nous pas tenter d'aller plus loin pour développer de nouvelles problématiques qui restituent à cette partie de la société civile urbaine tout son poids et sa dynamique?

A ce propos, nous avons vu la voie d'investigation que peut représenter l'idée d'"économie informelle" en tant qu'expression de stratégies de subsistance ou, au contraire, de spéculation dans un contexte de recul du pouvoir économique de l'Etat. De plus, et à propos de la pauvreté -qui constitue une autre entrée dans le thème- il faudrait distinguer, dans le "secteur informel", la création de postes de travail de la création de valeur par ce même travail. Dans cette perspective, il serait peut-être pertinent de ne pas confondre emploi et travail, car derrière un poste de travail peuvent se cacher des niveaux de revenus différents et évolutifs.

Ici, se tient peut-être la limite d'une approche qui ne dépasse pas la thématique macro-économique de l'emploi, car l'évolution de l'emploi au niveau global ne nous dit rien quant aux conditions de création de valeur, aux montants de revenus dégagés des unités informelles et à leur évolution.

Cette perspective qui privilégie l'emploi sans prendre en compte sa contrepartie en termes de valeur (ou de valeur ajoutée plus, simplement) fait croire implicitement que l'on peut considérer le "secteur informel" comme une sorte d'"amortisseur" économique qui possède la merveilleuse vertu de créer à la fois emploi et revenu décents. En réalité, nous ne savons que peu de chose sur la variation et la variété de ces revenus du "secteur informel" face aux changements nécessaires de l'économie globale.

COMMENTAIRE : UNE NOTION QUI FAIT MAL par Alain Morice

L'orientation générale du texte est politiquement la suivante: tu y dénonces ceux qui, engagés dans une logique marchande de développement, croient pouvoir ériger au rang de concept la notion de secteur informel (p.12-13). On voit ce que cela vise et ce n'est certes pas là que nous serons en désaccord. Entre tous ses sens, le mot "secteur" est une métaphore militaire: secteur d'intervention, domaine qui justifie l'existence de ceux qui veulent le mettre au pas.

Ton argumentation est habilement organisée autour d'une opposition: la "notion" de secteur informel est légitime, largement comprise et tout à fait opérationnelle pour circonscrire à grands traits un pan essentiel de la réalité socio-économique: identifiée à son objet, c'est une "vraie" notion ; le "concept" de secteur informel n'est qu'une métamorphose abusive de la notion, avant tout une marchandise utilisée dans les transactions entre chercheurs et développeurs: simple caution scientifique, c'est un "pseudo"-concept (p.7 à 13).

Je note au passage que le titre est quelque peu diabolique: non seulement parce qu'il oppose deux antilogies (sémantiquement, on associe plus volontiers la mollesse à la notion et la force au concept), mais surtout parce qu'en les opposant, il circonscrit ainsi une interrogation dans des termes qu'il pose comme imaginaires ("la fausse question"). Par delà l'esthétique propre à tout paradoxe, il est symptomatique d'une difficulté sur laquelle je vais revenir et qui résume une de mes critiques: il y a dans ce texte un étonnant mélange d'énoncés et d'interprétations. En d'autres mots, si je partage ton point de vue sur le pseudo-concept (théorique), je te trouve trop complaisant avec la "vraie notion" (descriptive) du secteur informel.

Il aurait mieux valu peut-être commencer par le concept et sa critique. C'est le chemin que je vais essayer de parcourir. Au point où nous en sommes, le terrain théorique n'est plus aussi vierge que tu le dis (p.12-13). Ton propre texte le prouve: tu introduis ici une distinction fondamentale, entre l'économie informelle et le secteur informel (p.15). Il s'agit bien d'une distinction de nature théorique.



Dessin de Luis Fernando Verissimo,
revue "Veja", 27/4/1988

(pour ceux qui ne lisent pas le portugais)
"NOTION FORTE ?" - "NON, CONCEPT MOU"

Le secteur informel ne peut pas exister comme secteur, dis-tu, expliquant (sans craindre hélas ici aussi le paradoxe et l'usage des mots malheureux) que c'est justement au sein du "secteur moderne" qu'on voit de préférence se développer les activités informelles (p. 16-17). Depuis le temps que j'enfonce le même clou (cf. par exemple nos Cahiers, n° 5), je trouve précieuse cette convergence de vues, et si elle pouvait contribuer à convaincre certains de nos proches de cesser d'employer par commodité le mot "secteur" pour désigner des ensembles qui ne sont ni disjoints ni des ensembles, ce serait bien.

Mais l'économie informelle, elle, existe et, d'emblée, la position de ce concept te permet d'entrer dans un champ théorique très vaste, encore mal exploré (et là, tu as raison, sinon que les meilleurs défrichages viennent de ceux qui n'ont précisément pas le secteur informel pour objet d'étude): celui des rapports avec l'Etat.

Grosso modo, l'"économie" ou les "activités" (ou encore "actes") informelles correspondent à ce que j'appelle "logique" ou "modèle" informels. Ça n'a de fait rien à voir avec la constitution d'un secteur, même si, comme tu le rappelles (p. 16), il peut exister des activités exclusivement informelles (l'opposé est plus rare). Aucune des sectorisations classiques de la vie économique telles que tu les énonces (p.15) ne se superpose, ne colle avec la délimitation d'un secteur informel. L'économie informelle est partout, nous sommes bien d'accord.

Introduire la notion (oh! pardon, le concept) d'économie informelle, c'est accepter une définition et introduire un postulat. En sciences, on appelle cela une axiématique. Personne n'est obligé d'y rentrer, mais si on le fait, on doit alors respecter certaines règles. De ce qui va suivre, il est évident que les "opérationnels" que tu vises ne peuvent pas s'y sentir à l'aise.

La définition (p.15): l'économie informelle, c'est les actes économiques marchands qui échappent aux normes légales. Je passe provisoirement sur l'épithète "marchand" (contredite un peu plus loin quand tu montres que l'économie informelle existe aussi dans les secteurs non marchands). C'est, face aux critères du BIT(1), qui sont tous soit erronés soit générateurs d'insolubles problèmes de mesure, la seule définition qui soit acceptable, non seulement parce qu'elle pose, elle, des problèmes parfaitement solubles, mais aussi parce qu'elle a de ce fait une forte valeur heuristique.

Expliquons: si nous admettons que l'étude de l'informel tourne autour de l'Etat, nous devons dès lors caractériser l'Etat. Nous allons ainsi devoir étudier avec les mêmes instruments des situations aussi diverses que:

- les ambulants qui jouent au chat et à la souris avec les policiers;
- (cf. p.18) les entreprises qui cherchent à échapper aux obligations légales dans un but de flexibilité ou de profit;
- (ibid.) les entreprises que leur légalisation mettrait en faillite (quoique que tu ne le dises pas, ces "entreprises" sont souvent des individus),

(1) cf. p.9. J'en profite pour signaler, sous réserve de vérification, que, justement, Keith Hart n'a pas lancé l'expression de "secteur informel" mais celle d'"opportunités informelles de revenu", ce qui est tout à fait acceptable en soi.

- les salariés à multiples emplois;
 - les fonctionnaires corrompus (dans certains lieux, cela frise le pléonasme);
 - les trafiquants et les systèmes mafiosi,
- étant bien entendu que cet énoncé n'est ni limitatif ni exclusif de situations de double appartenance.

Le rapport concret de tel ou tel groupe informel avec l'Etat, dont on admettra provisoirement l'existence abstraite, va prendre son caractère propre à partir d'un agencement, variable et organique, de facteurs tels que: concurrence avec d'autres agents formels ou informels, rapports de force, souci de légitimité des pouvoirs publics, poids du fisc, niveaux moyens de profit, composition de la force de travail, opinion publique, politique touristique, pressions internationales, parrainage, protections, niveau de salaire des fonctionnaires, corruption, système foncier et bien d'autres choses, à commencer par le simple poids de la tradition.

Ce seul énoncé permet de voir à la fois l'intérêt d'une approche non descriptive de l'économie informelle à partir de la définition du rapport à la norme, et la grande difficulté qui subsiste: à partir de quelle théorie de l'Etat a priori peut-on faire ce travail? On en arrive au postulat.

Le postulat (p.15): le développement de l'économie informelle témoigne de l'incapacité de l'Etat à combler l'écart entre économie réelle et pouvoir étatique (y compris en son sein). En d'autres termes, sans préjuger des raisons qui peuvent pousser l'Etat à "mettre en oeuvre le pouvoir transcendant qui le caractérise" (p.18), l'économie informelle est l'expression d'un recul de pouvoir de l'Etat (tu parles même, p.19, d'une déliquescence et d'une dérélliction).

C'est bien là, comme tu le dis p.19, un chapitre nouveau de la science politique qui s'ouvre, même si l'on reste encore un peu sur sa faim. J'ai relevé trois pistes pour caractériser ce mouvement de ciseaux. 1- le déclin de l'Etat le concerne comme pouvoir, non comme appareil (p.19); 2- la croissance de l'économie informelle peut renvoyer à des facteurs différents: impuissance administrative, réaction à un pouvoir trop envahissant (ce qui contredit un peu la première assertion) et inadapté, volonté idéologique de type néo-libéral, ou encore simple logique explosive et exponentielle de l'informel (p.18);

3- le pouvoir de l'Etat sous-développé est davantage un pouvoir de redistribution de mannes non fiscales que de contrôle économique: que chute la manne, chute alors le pouvoir.

Nous avons ici un précieux début de théorisation, à propos duquel je voudrais soulever une question: jusqu'à quel point pouvons-nous glisser de la norme à l'Etat et assimiler l'une à l'autre? J'y reviens.

Si ton interprétation ne ferme aucune porte, elle ne me paraît pas prendre en compte une possible contradiction derrière un même mot: l'Etat. Et, pour le sujet qui nous occupe, par delà la caractérisation classique de l'Etat comme entité "transcendante" (p.8), il ne me semble pas si sûr que "pouvoir de redistribution" et "pouvoir de contrôle" (p.19) aillent forcément de pair, comme tu le dis (p.20).

Le meilleur exemple serait fourni par les systèmes néo-libéraux reaganiens, qui s'écartent du modèle de l'Etat-providence sans pour autant créer d'espace pour l'économie informelle, du moins au sens où tu l'entends (il y a en effet toute cette histoire de flexibilité et de "petits boulots", mais c'est conçu sous contrôle): tu ne traites pas d'un tel cas, remarquant seulement (p.20) que dans les pays développés en général, c'est les nécessaires rentrées fiscales internes qui sont cause de contrôle économique. Mais j'ajoute que si tu énonces que cela n'a rien à voir avec l'Etat sous-développé, tu dois du même coup admettre qu'il y a deux contenus pour le même mot "Etat".

Deuxième exemple, bien connu de toi: les Antilles françaises, une économie de transfert, un poids financier pour la métropole. L'Etat n'y est pas en déliquescence, et l'informel se développe sur les marches du palais.

Troisième exemple: les Etats dans l'Etat, les mourides du Sénégal ou les cartels de la cocaïne en Colombie. Dans une large mesure, l'Etat c'est eux, y compris parfois dans ses fonctions supposées caractéristiques (faire la police, rendre justice, battre monnaie et bien sûr... redistribuer); l'Etat, le vrai, celui qui émerge à l'ONU, n'est pas à proprement parler en déliquescence: il est devenu le lieu des pouvoirs économiques, il est investi. Le système duvaliériste ou celui de Ceausescu en donnent l'expression la plus achevée.

Plus généralement, ne serait-ce que parce que tu affirmes (p.17)

que l'économie informelle trouve dans l'Etat un terrain de prédilection pour prospérer, tu ne saurais, usant d'une vision simplifiée de deux protagonistes se faisant face, écarter toute possibilité de fusion partielle ou totale de la classe économique et de la classe politique et, partant, de l'informel et du contrôle. Ce serait là une première concession aux visions opérationnelles que tu dénonces avec virulence. A ce propos, je crois qu'il serait plus juste de parler de déclin de certaines formes de pouvoir économique et non du pouvoir en soi: il peut s'exercer différemment, par exemple la redistribution peut suivre des canaux personnalisés et non administratifs. Il serait donc plus raisonnable de parler, non du déclin de l'Etat, mais de celui de la conception que nous nous faisons de l'Etat.

Enfin, le rapport négatif à la norme qui définit l'informel n'est qu'un rapport superficiel si l'on réduit la norme à la loi officielle (ou encore les pratiques tributaires à l'impôt national). Et par conséquent, c'est une limite a priori inadmissible -même si elle se révèle ensuite empiriquement fondée- que de faire du politique la chose de l'Etat.

Ne serait-il pas intéressant, en particulier, d'étudier le rapport à la norme à l'intérieur de l'économie informelle, les systèmes informels dans les systèmes informels? Quant à la loi officielle, elle peut avoir d'autres fonctions que celle de servir d'étalon en négatif: elle peut aider à trancher entre des informels rivaux, elle peut plus prosaïquement être un simple écran de fumée, l'écorce de légitimité autour de la concentration informelle des richesses grâce à l'Etat et en son sein.

Tu évoques bien (p.22) l'existence, parallèlement aux stratégies de subsistance, de stratégies de spéculation. Laissons maintenant de côté ce "contexte de recul du pouvoir économique de l'Etat" qui ne m'a pas convaincu, et quittons le concept pour revenir à la notion.

Une notion, dis-tu, tiraillée entre au moins trois thématiques complexes:

- le rapport avec l'Etat, dont on vient de parler;
- la pauvreté urbaine;
- l'excédent structurel de force de travail.

Les deux dernières me laissent perplexe, et il me paraît difficile de savoir quel parti tu adoptes. Il est vrai que, quand tu parles

en ton nom, tu ne parles que du déclin du pouvoir économique de l'Etat et non de déclin économique en général. Mais dans les deux premiers chapitres (jusqu'à la p.11 seulement) et dans la conclusion, subsiste une ambiguïté permanente. Un seul exemple: quand, p.22, tu retournes à la notion, tu dis que son usage s'est généralisé à cause de ce phénomène d'appauvrissement urbain renforcé après 1980 par la crise économique, tu sembles bien établir un lien causal entre crise et informalisation. Mais, p.23, tu dis avec raison que le secteur informel n'est pas si évidemment qu'on croit un amortisseur de crise, doté de toutes vertus en termes d'emploi et de revenus.

Concluant à l'existence d'une "vraie" notion pour "cibler un pan essentiel de la réalité" (p.10), ton texte en admet du coup implicitement les principaux éléments descriptifs, pris à la fois de la littérature et de la réalité. C'est là que, mine de rien, tu commences à faire de la théorie avec la notion avant d'en faire contre.

Et, de fait, on arrive à une analyse venue en droite ligne du BIT: "à grands traits" les petites activités urbaines récupèrent l'excédent structurel de force de travail et gèrent des revenus de subsistance (p.7). Tu dis aussi (p.2) que la dégradation de l'économie appelle une extension massive des stratégies de survie. Et peu à peu, derrière ce qui est déjà de l'interprétation, on remonte à la définition de la notion: les petites activités marchandes simples dans l'économie urbaine (p.1).

Les mots "marchand" et "simple" sont largement contredits par la conclusion. Le premier enferme de but en blanc le lecteur dans un champ exclusif de tous rapports de clientèle et de toute forme de délinquance, dont tu rappelleras ensuite le poids dans l'économie informelle; le second renvoie à l'absence d'accumulation, ce qui est en porte-à-faux avec l'énoncé des logiques spéculatives qui vient à la fin.

On voit donc d'autant plus mal la rupture que, de façon dans l'ensemble assez neutre (du moins jusqu'à la p.12), viennent au renfort l'artillerie des citations et des statistiques.

Des citations (p.5-6), on retient qu'elles associent secteur informel avec auto-organisation, survie, recul de l'Etat, pauvreté et précarité (jusqu'à A. Touraine qui trouve que quand les "marginiaux" deviennent majoritaires, il faut alors dire "informels!"). Non que

je te soupçonne de partager ce type de rapprochements, mais cela crée un climat et, une fois de plus, tu ne critiques pas la notion comme notion.

Quant aux statistiques (p. 2 à 4), elles sont basées sur des agrégats qu'un théoricien de l'économie informelle ne peut faire siens, ne fût-ce que provisoirement. La PIB ne mesure pas la partie de l'économie informelle qui provient d'une rente (ça m'étonnerait beaucoup que la balance commerciale agricole de la Colombie se soit détériorée), et les catégories de PEA, chômage ouvert et sous-emploi sont si inadéquates et incomparables entre elles qu'elles ne peuvent servir de base à aucune espèce de commentaire (le tableau de la p.4 est d'ailleurs manifestement erroné). A supposer qu'ils soient vrais, les chiffres de la p.3 ne nous parleraient que de deux choses: la baisse de la PIB et la hausse du sous-emploi. Mais ils ne nous disent rien sur la croissance de l'économie informelle, qui ne se prête à la numération (et si mal!) que si on accepte de faire du secteur informel une catégorie théorique. Donc, il n'y a rien de "clair" dans le fait que le marasme a fortement amplifié le secteur informel (p.4)

C'est ainsi que la première partie distille, sous le couvert de la littérature, un certain nombre de définitions et un début d'analyse à propos d'un concept (oh! pardon, une notion) sur lequel tu es critique. Non, la notion n'est pas conforme à l'objet (p.10), et l'économie informelle ne saurait être approchée avec des mots comme pauvreté, précarité, baisse de l'emploi, petit, etc. (ce qui ne signifie pas, évidemment, qu'elle en soit exclusive). Il y a maintenant tout un acquis empirique et théorique sur cette question.

Si l'on revient pour conclure au projet politique du texte, il faut dire que cela en atténue quelque peu la force. La théorie du secteur informel comme possible amortisseur de crise valide avec succès celle du nécessaire désengagement de l'Etat. Elle a trouvé parfois un précieux renfort dans les thèses d'inspiration antiautoritaire, comme ce fut le cas au Pérou, où l'on a publié un ouvrage important sur l'"autre chemin". Curieusement, elle se marie assez bien avec l'expansion d'un courant "de choc" jusqu'au sein du FMI.

C'est que je crois (comme toi, sans doute) que la confusion entre secteur informel et économie informelle, patente dans l'exemple équatorien (p.6-7), qui recoupe largement celle entre répression et

et tolérance (cf. p.19), ne doit rien au hasard: elle reflète la contradiction de l'Etat qui vit de l'informel tout en y perdant la transcendance que tu évoques. Il faut donc prendre ses distances, non pas seulement avec le pseudo-concept, mais avec la notion: les experts en secteur informel, même déguisés en chercheurs, ne nous apprennent rien qui ne soit purement idéologique sur l'économie informelle.

João Pessoa, 8 décembre 1988

FAUSSE QUESTION ET VRAI DEBAT

Suite et fin.

Cl. de Miras

L'échange de textes ci-dessus est la partie visible du dialogue épistolaire que nous tâchons d'entretenir régulièrement, Alain Morice et moi.

Pour continuer sur ce mode et dans le prolongement de ses commentaires, je crois utile de fournir les quelques précisions suivantes à propos de "une notion qui fait mal" (?):

a) page 3: concernant l'épithète "marchand" qui donnerait lieu à une contradiction, selon Alain, puisque, d'une part je définis l'économie informelle "comme les actes (ou ensembles d'actes) économiques marchands qui échappent..." et que, d'autre part, dans le paragraphe suivant, j'affirme que cette économie informelle se développe dans divers secteurs y compris le secteur non-marchand (services publics):

Il arrive parfois qu'un même terme ait plusieurs sens. Et justement si j'ai pris la précaution de préciser dans la seconde acception que je faisais allusion aux Services Publics, c'est bien pour indiquer au lecteur le sens particulier pris dans ce cas par l'épithète "non marchand".

Dans le premier cas, il s'agit bien entendu de "marchand" dans l'acception de "monétarisé", d'actes qui donnent lieu à la circulation d'une contrepartie monétaire.

Dans le second cas, il est question de tout autre chose. en comptabilité nationale (française) les secteurs non-marchands sont ceux dont le prix des services n'est pas facturé au prix réel, tels les Services Publics et l'Administration:

Pour une réponse circonstanciée, allons aux sources et rappelons ce que J. Marchal écrivait à ce propos (Comptabilité Nationale Française, Ed Cujas, 1967):

"... les administrations ne mettent pas en vente sur des marchés les services auxquels elles donnent naissance. Elles cèdent gratuitement à des utilisateurs qui peuvent être des entreprises ou des ménages. Pour couvrir leur frais de fonctionnement, elles établissent des impôts qui ne peuvent être assimilés à des prix car ils sont établis autoritairement et sans référence à la quantité de services mis à la disposition de chacun des contribuables par les administrations". (p.43).

" En l'absence, à l'heure actuelle d'une théorie de la valeur hors de l'économie marchande, toute tentative d'intégrer les services fournis par les administrations à la production ne peut que se heurter à de grandes difficultés." (p.50).

b) page 3: Concernant la remarque "(1)" d'Alain, il lui aurait mieux valu peut-être commencer par "vérifier" avant de "signaler", car effectivement Keith Hart a bien utilisé l'expression de "secteur informel".

Dans son article fameux ("Informal Income Opportunities and Urban Employment in Ghana" in *Journal of Modern African Studies*, II, 1 (1973), pp.61-89), la formule apparaît dès les premières pages (p.68) en forme de sous-titre.

c) page 4: Je n'ai pas fait mention de fonctionnaires "corrompus" car j'ai caractérisé l'économie informelle non par des agents mais plutôt par des opérations ou des actes. (Il y a dans cette expression "fonctionnaires corrompus" une connotation normative dont Alain ne s'est toujours pas débarrassée depuis son expérience guinéenne: morale ou analyse ?).

d) page 5: Lorsque j'ai parlé de pouvoir de contrôle, il s'agissait de contrôle politique que j'ai dit "ex-post" c'est-à-dire que le but à atteindre pour l'Etat est d'obtenir en fin de compte un consensus majoritaire (et/ou l'absence d'opposition). Cet objectif nécessite une politique redistributive dont la ressource provient essentiellement des relations économiques avec l'extérieur (non seulement par les exportations comme je l'ai écrit de façon beaucoup trop restrictive, mais aussi bien sûr par la fiscalité qui frappe l'importation et peut-être surtout à travers les flux financiers: le problème de la "dette extérieure" et son impossible remboursement ne viennent-ils pas aussi de l'énorme redistribution improductive de ces flux de devises? (Les "narco-dollars" entrent eux aussi dans ce réseau).

Dans ce contexte, le contrôle économique ex ante (c'est-à-dire comme condition préalable) n'est pas à l'ordre du jour puisque l'essentiel des ressources budgétaires ne sont pas ponctionnées sur la valeur ajoutée interne.

A cet égard, le cas martiniquais, malgré ses particularités, est parfaitement illustratif de ma proposition et je ne vois pas nettement en quoi il

peut constituer un contre-exemple. Dans une problématique géo-stratégique simplifiée, l'important est que la configuration actuelle départementale voit sa pérennité assurée dans une situation interne de consensus politique. Pour ce faire, a été institué, à partir de 1960, un vaste système redistributif parfaitement codifié à travers de multiples dérogations à la réglementation métropolitaine. Le contrôle économique interne étant dans ce contexte accessoire, l'économie informelle - plus spéculative que de subsistance- peut s'y développer... On a bien au bout du compte "pouvoir de redistribution" et "pouvoir de contrôle politique" avec au contraire effritement - ici en partie volontaire (c'est la différence avec un PVD)- du contrôle économique.

e) Page 8: Je ne saisis pas ce qui appelle, sur mon texte, des commentaires sentencieux tels que: " l'économie informelle ne saurait être approchée avec des mots comme pauvreté, précarité, baisse de l'emploi, petit, etc."

Par contre j'ai écrit page 20: "De la subsistance vitale à la spéculation forcenée, "l'économie informelle" est l'expression de rapports sociaux constrastés et brutaux où les stratégies individuelles de survie et de profit s'exacerbent sur fond d'effondrement de l'État en tant qu'agent économique transcendant,....".

Pour conclure, je rappellerai qu'il a lieu de considérer mon texte comme l'expression d'une réflexion en gestation, et plus encore, d'une inflexion dans ma problématique de recherche dont j'ai seulement tracé le contour, pas le contenu. Quoiqu'il en soit, je remercie Alain Morice de sa lecture fort critique et opportune dans un débat qui s'amorce en ne demandant qu'à être élargi

Quito, le 24 décembre 1988.

L'INFORME, LE MOU ET LE DELIQUESCENTNote sur un échange entre Claude de Miras et Alain Morice

Bruno Lautier
23 mars 1989

Le texte de Claude de Miras ("Secteur informel", notion forte ou concept mou ? La fausse question") et l'échange qui s'en est suivi entre lui-même et Alain Morice me semblent caractéristiques d'une situation "catastrophique", au sens que ce mot a acquis dans les mathématiques modernes: la seule façon d'avancer dans une ligne est d'opérer une rupture. Claude me paraît se situer sur la ligne de crête, être en instance de basculement, Alain avoir dépassé ce point; et ce point très précis de la rupture est clairement défini; c'est l'affirmation: le secteur informel n'existe pas.

Pour ma part, je me situe plutôt sur le versant d'Alain (en partie à cause des discussions que nous avons eues ensemble); aussi ferai-je peu de commentaires sur sa position, et tenterai-je plutôt de la compléter par quelques arguments. Claude situe le débat (p. 1) sur le terrain épistémologique. Je me situerai sur le même terrain, limitant au minimum les références empiriques, ceci pour des raisons de dimension du texte, mais aussi pour des raisons méthodologiques: un exemple, une monographie, ne peuvent jouer qu'un rôle d'illustration, jamais de preuve. Et la diversité des monographies en la matière est telle qu'on peut illustrer n'importe quelle position par des exemples. C'est précisément cette diversité empirique qui contribue à obscurcir le débat.

Ce commentaire sera divisé en trois points, qui me semblent former l'ossature du texte de Claude: d'abord, le couple notion-concept et le statut de la description; ensuite la question des fondements de l'unité du "secteur"; enfin la question du rapport à l'Etat.

1-DE LA "COMPLAISANCE" (LE SECTEUR INFORMEL: NOTION OU CONCEPT ?)

"Si je partage ton point de vue sur le pseudo-concept (théorique), je te trouve trop complaisant avec la "vraie notion"(descriptive) du secteur informel" (Alain M., p.1).

Tout le texte de Claude me semble organisé autour d'un clivage: notion-concept qui ramène à une vision épistémologique que je crois devoir être dépassée. La notion serait l'instrument d'un stade primitif de l'analyse, correspondant à l'étape de la description; le concept, lui, serait le produit de l'élaboration théorique; il est "construit". Pour ceux qui ont été formés à l'école du marxisme français (l'althussérisme), ce genre de propositions est familier. La notion relève donc du niveau de l'observation: "nous observerons que le poids du "secteur informel", déjà notable durant les trois décennies 50-80, s'est accru sous l'effet de la crise générale qui a affecté ensuite les pays latino-américains" (Claude de M., p.2).

Le plus gênant ici n'est pas que cette idée soit appuyée sur des références à l'ouvrage de Touraine dont chacun peut constater l'indigence en ce qui concerne le secteur informel; il est d'abord dans la référence à la durée: Claude nous affirme la stabilité sur 30 ans de la part de la population engagée dans le secteur informel, notion dont il décrit excellemment, par ailleurs, la naissance il y a une quinzaine d'années; nous sommes d'emblée enfermés dans une vision où tout ce qui n'est pas "spécifiquement capitaliste" - au sens de Marx dans le Chapitre inédit du Capital - doit être qualifié de "secteur informel"; on s'ôte ainsi toute possibilité de penser celui-ci comme produit du développement du capitalisme.

Le plus gênant est surtout dans le titre qui surmonte cette phrase: "dans l'économie réelle", économie réelle qui est opposée à la "littérature". Touraine serait alors le transcripteur neutre du "réel", alors que les auteurs cités plus loin (Caire, Bernard, Latouche, Jacquemot) ne seraient que littérateurs. En

d'autres termes, on retombe sur le vieux débat: comment appréhender un phénomène "réel" en-dehors d'un cadre théorique. Ce dernier ne me semble pas être le moyen de re-travailler un réel donné en soi; il crée le réel-pour nous, d'autant plus que ce qui nous apparaît comme réel en soi n'est que "pseudo-concret" (au sens de Kosik), apparences fétichisées et structurées en "carapace". Dans la tradition de la pensée économique, les auteurs les plus "abstraites", ne présentant que des épures formalisées (de Walras à Benetti-Cartelier) ont toujours prétendu "décrire" la société. Indépendamment du contenu de leurs théories, ils avaient raison: la description est l'ultime produit du travail théorique, non son point de départ.

Soyons plus précis: Claude nous affirme (p. 9) que le "caractère opérationnel de la notion de secteur informel" est aujourd'hui largement admis, que l'"identification entre notion et objet est un fait incontournable". Mais, à aucun moment, il ne donne le moyen d'identifier l'objet antérieurement à tout travail théorique. A ce compte, cette identification n'est que le signe d'une tautologie. Si je nomme "char" un véhicule couvert de blindage, muni de chenilles et canons, la notion s'identifie, de façon incontournable, à l'objet. Si (étant québécois) je nomme "char" un véhicule à quatre roues, muni de sièges, vitré etc..., il en va de même. Il n'y a rien d'autre, là-dedans, que l'opérationnalité du langage, pourvu qu'on spécifie le cadre de référence. Et, s'il y a opérationnalité, c'est parceque - indépendamment de l'action de nommer, je me donne les moyens de décrire le "char". Or, on le verra dans le point 2-, on ne peut se donner les moyens de décrire le "secteur informel". Si tel est le cas, l'opérationnalité de la notion est réduite à néant.

Cette opérationnalité de la notion n'est pourtant pas remise en question; ce qui l'est, c'est la "pénétration et la primauté de l'opérationnel dans le champ théorique" (p.10), c'est-à-dire le fait que la notion soit "installée dans le champ de la connaissance théorique qu'elle occupe comme s'il s'agissait d'un concept au contenu théorique construit et explicite" (idem).

Or le problème est bien de savoir en quoi cette notion est "opérationnelle", voire "forte". Une réponse indirecte serait de définir l'opérationnalité par la capacité d'envahir les appareils de pouvoir. Le passage consacré à cette question par Claude est particulièrement virulent et savoureux; j'irai même plus loin en disant que les seuls emplois que les spécialistes du secteur

informel ont contribué à créer de par le monde sont leurs propres emplois. Mais, visiblement, ce n'est pas ce que Claude définit par opérationnalité.

2

Un autre signe de cette dernière serait l'usage généralisé de la notion; cet argument est repris de multiples fois dans le début du texte (pp. 2-10). De deux choses l'une: ou bien cela ne signifie rien d'autre que l'idée émise ci-dessus: l'usage généralisé de la notion n'est qu'une manifestation de sa capacité à conquérir les appareils. Ou bien cela veut dire qu'elle a une vertu spécifique qui est d'extraire pour nous, de la complexité du réel, le matériau que nous allons retravailler pour produire du concept (travail qui doit se dégager, justement (cf. p. 10, dernier paragraphe) des exigences de l'opérationnalité).

Or, cette opérationnalité est chargée d'implicites théoriques (ce qui revient à dire que la notion n'est pas qu'un instrument à révéler un réel donné en soi). Par exemple, Claude écrit (p. 7) qu'"il devient alors clair que la notion de 'secteur informel' est parfaitement opérationnelle lorsqu'il s'agit de circonscrire à grands traits les petites activités marchandes urbaines en tant que phénomène conséquent, récupérant l'excédent structurel de force de travail et générant essentiellement des revenus de subsistance". Il n'y a rien de plus théorique, et de moins empirique, que cette phrase: "excédent structurel de force de travail" ramène à la problématique dualiste post-lewisienne des modèles d'économie du développement; la "notion" manifeste une opérationnalité singulière: nous contraindre à raisonner dans le cadre néo-classique, par ailleurs réfuté. "Petites activités marchandes urbaines" ramène à une apparente indéfinition qui est elle-même le signe des hésitations des marxistes de la fin de la dernière décennie; l'usage de cette expression fait table rase de tout une discussion sur la "petite production marchande" qui a conclu que, chez Marx, celle-ci n'avait qu'une fonction pédagogique dans l'exposé des formes de la valeur, et qu'elle ne saurait caractériser des activités que l'on pourrait opposer à la production capitaliste. Et, d'ailleurs, on ne voit pas en quoi un vendeur ambulante effectue une petite production marchande, ni en quoi l'activité du "petit" atelier de confection qui vend sa production à un grand commerce capitaliste est une "petite production marchande", sauf à identifier production et procès de travail. Enfin, dans une vision théorique (depuis Smith), c'est bien la nature du salariat que de générer des "revenus de subsistance"; en quoi le fait d'accoler cette caractéristique aux "petites activités marchandes" est-il opérationnel? cela ne fait qu'ajouter à la confusion.

Bref, comme le dit le titre d'Alain, la notion "fait mal"; il n'y a rien à en faire, sauf ce que fait excellemment Claude: un objet de sociologie des institutions: comment cette "notion" a-t-elle permis qu'émerge un marché, comment sur elle se sont polarisés les enjeux de pouvoir dans le milieu scientifique, comment a-t-elle organisé une intense circulation d'argent ? Voilà un intéressant sujet; mais un autre sujet.

2- L'ABSENCE D'UNITE DU "SECTEUR".

Ici, l'accord entre Claude, Alain et moi est presque total. Il n'y a pas de "secteur informel", car les diverses "activités" que l'on range sous ce vocable n'ont rien de commun (par contre, Claude explique que nombre des "actes" sociaux ont en commun de ne pas respecter la loi; cela ne permet pas d'identifier un "secteur" mais, ce qui est différent, une "économie informelle". J'y reviendrai plus bas).

Mais, évidemment, cette position renforce ce que j'ai tenté d'expliquer plus haut; on ne voit pas pourquoi "le recours systématique à cette notion de 'secteur informel'(...) offre maintenant la possibilité de décrire un phénomène propre" (Claude de M., p.7). Le problème est alors de savoir les raisons de l'impossibilité de définir un secteur: ces raisons sont-elles situées dans le (ou les) critère choisi pour le délimiter, ou dans le découpage même entre formel et informel. La position de Claude est visiblement la première, puisque pour lui on peut définir une "économie informelle", qui est d'une autre nature que le secteur du même nom. Le raisonnement de Claude est simple: le seul critère pertinent pour circonscrire l'objet est la non-observation de la réglementation étatique. Or toute unité économique observe une partie, mais une partie seulement, variable, de la réglementation, et "le degré variable d'informalité dans la réalité du fonctionnement de toutes les unités économiques quelles qu'elles soient, vide la notion de "secteur" de toute signification" (p.15). Il faut donc parler "d'économie informelle", et celle-ci ne peut être identifiée avec une somme d'unités de production ou d'entreprises, toutes étant en même temps formelles et informelles.

Mais je pense que Claude ne règle que la moitié du problème. En effet, dans la théorie "standard" (celle du B.I.T. par exemple), le secteur informel est défini à la fois au niveau des actifs, les travailleurs, et au niveau des activités. On pourrait découper en deux chacun de ces ensembles, et établir des relations entre sous-ensembles des actifs formels et des activités formelles; de même pour actifs et activités informelles. Ce que conteste Claude est la pertinence de ces découpages, et, par conséquent, celle des relations entre sous-ensembles. Mon accord sur ce point est total. Pour de plus amples explications, je donne en annexe 1 un extrait d'un texte que j'ai récemment rédigé (La girafe et la licorne - du "secteur informel" au système d'emploi Foro nacional sobre empleo, Bogota, février 1989, 50 p.) qui explicite un peu cette idée.

Par contre, je ne pense pas qu'il puisse exister un "bon" critère pour définir de manière négative un ensemble. Cette position est explicitée de façon en apparence un peu ésotérique dans l'annexe 2, extraite du même texte. En d'autres termes, pour construire un objet théorique, le problème n'est pas seulement de définir une "économie", qui serait transversale aux activités, plutôt qu'un "secteur", qui serait superposable à un ensemble d'activités. Le problème est de savoir si l'on peut passer de la proposition: l'ensemble des objets présentant la caractéristique X forme un tout, à la proposition: l'ensemble des objets ne présentant pas la caractéristique X forme un tout. (Que l'on nomme "secteur" ou "économie" cet ensemble ne change rien au problème).

En la matière, rien n'est moins sûr (je suis, pour être précis, sûr du contraire). Si "l'économie formelle" forme un tout, ce n'est pas seulement parce que la loi y est respectée. C'est aussi parce que le respect de la loi est lié à un ensemble de caractéristiques qui en font un tout organisé. Le respect de la loi signifie paiement d'impôts et de cotisations sociales. Indirectement il signifie possibilité d'obtention de crédits bancaires et, à l'inverse, de mobilisation de capitaux. Donc le respect de la loi est la condition d'une circulation de capitaux et de l'apparition d'une norme (en termes de taux de profit) qui organise cette circulation; ceci est à la base, à son tour, de l'action des normes technologiques et sociales. Bref, il y a un "système" doté de mécanismes d'autorégulation dynamique, et pas seulement un agrégat d'actes". La "forme" du formel n'est pas qu'une enveloppe; comme le disait Hegel (Science de la logique, Aubier-Montaigne, p.81) "la matière est le déterminé indifférent, et est l'élément passif, alors que la forme est l'élément actif".

Par contre, l'"économie informelle" ne présente pas ces caractéristiques; chacun de ses éléments n'est pas relié aux autres, mais à une partie donnée de "l'économie formelle". Par exemple, l'"acte" informel du douanier qui fait de la contrebande ne s'interprète pas par les liens qu'il a avec la domestique au noir au petit bar du coin, ni directement, ni indirectement. En d'autres termes, chaque élément de l'économie informelle ne peut s'interpréter que par une relation "verticale" (formel-informel) et non "horizontale" (informel-informel). Même s'il existe une "économie formelle", il n'existe pas pour autant une "économie informelle" (sauf à nommer ainsi une collection d'objets disparates). Ce raisonnement me semble assez généralement valide. En particulier, il permet une critique dévastatrice des théories dualistes du marché du travail en termes de "segmentation" (du type de celle proposée par Piore et Doeringer): ce n'est pas parcequ'il existe un "segment primaire" que l'on peut définir un "segment secondaire".

On m'objectera qu'il reste à prouver que l'économie formelle peut, elle, être analysée à partir de relations "horizontales". En fait, si je pense - peut-être par réflexe d'économiste- que cela est indubitable pour ce qui constitue le coeur de la dynamique sociale, je pense aussi qu'un gros effort reste à faire pour intégrer l'analyse des relations verticales dans celle des relations horizontales. Précisément: comment la reproduction de l'économie formelle nécessite-t-elle l'informalité? Il existe à ce propos des tonnes d'indications empiriques, généralement interprétées en termes de fonctionnalité, mais pour cette raison insuffisantes. Par exemple, quand Alain écrit que le fonctionnaire guinéen ne peut survivre avec son salaire, et que c'est pour cette raison que son engagement dans l'informalité est toléré (car, dans le cas contraire, il faudrait augmenter les salaires), on peut rétorquer que la "formalisation" des actes informels pourrait peut-être permettre les prélèvements fiscaux nécessaires pour payer les fonctionnaires (ce qui se passe, en gros, en France). Ou encore, quand il est affirmé que l'informalité permet d'abaisser les coûts de reproduction de la force de travail, il s'agit premièrement d'une affirmation rarement exacte; et ensuite d'une vision partielle: l'économie informelle "sert" en grande partie à reproduire les travailleurs qui y sont engagés. Autre exemple: affirmer (à partir d'une étude des cycles de vie) que les micro-entreprises sont un substitut à un système de retraite (ce qui serait une de leurs fonctions essentielles) n'explique pas pourquoi il n'y a pas eu généralisation de l'idéologie de l'Etat Providence (telle que l'analyse Ewald).

La grosse question à traiter n'est donc pas de définir une "économie informelle" comme "négatif" de l'économie formelle. Elle est de savoir pourquoi la reproduction de l'économie formelle passe par (et ce n'est pas seulement une question de tolérance) le non-respect partiel de la loi. Cela nous mène au troisième point sur lequel, je l'avoue, j'ai plus de questions que de réponses à apporter.

3- INFORMALITE ET LIMITES DE L'ETAT.

Claude (pp.17-19) propose deux types d'approches, dont il souligne qu'elles ne sont pas exclusives:

- d'un côté une approche par les firmes; pour des raisons de rentabilité immédiate (échapper aux impôts aux cotisations et au salaire minimum), ou pour "flexibiliser" leur gestion, elles observent partiellement ou pas du tout la loi.

- d'un autre côté une approche par l'Etat, car "ce positionnement adopté par les firmes ne peut se réaliser qu'en fonction de la capacité de l'Etat à mettre en oeuvre, à travers ses instances et ses agents, le pouvoir transcendant qui le caractérise" (p.17). D'où une série de questions fort pertinentes posées dans le bas de la p.17.

Des différentes hypothèses soulevées par Claude, c'est manifestement celle de la "déliquescence de l'Etat, comme pouvoir, non comme appareil" (p.18) qui emporte ses suffrages: "son pouvoir économique est moribond" (idem), et il développe l'idée selon laquelle l'informalité est avant tout l'effet de la diminution de la capacité redistributive de l'Etat, et non de l'effondrement de sa capacité de contrôle, celle-ci étant structurellement faible (une faiblesse qui serait plus mise à nu que provoquée par la montée de l'informalité).

Je crois que ces hypothèses méritent qu'on s'y attarde. Tout d'abord, l'idée selon laquelle le pouvoir économique de l'Etat sous-développé est avant tout un pouvoir de redistribution, ce qui expliquerait qu'on soit plus en présence d'un contrôle politique ex post que d'un contrôle économique ex ante. Cette idée vaut certainement dans la situation classiquement décrite

sous le nom de populisme. Et, effectivement, la "formalisation" de l'économie (en particulier l'apparition d'un droit social et le prélèvement de cotisations) semble progresser dans cette situation. Mais, en ce cas, il faut contrebattre l'argument selon lequel c'est l'excès de réglementation et de charges sociales qui engendre l'informalité (ce qui me semble possible, mais qui demande toute une recherche spécifique). Et la position (p. 19, fin) selon laquelle "les modes de croissance d'import-substitution ou agro-exportateur sont essentiellement la cause de cette main-d'œuvre excédentaire" à l'origine de l'économie informelle pose problème. Pour le cas de l'import-substitution, c'est un problème empirique: c'est plutôt dans les phases de développement de l'import-substitution que l'on a observé des avancées dans la voie de la formalisation, au moins en termes de prélèvements fiscaux et de législation sociale. Pour le cas de l'agro-exportation, c'est un problème logique: comme elle est décrite comme étant à l'origine des ressources qui, en étant redistribuées, permettent le contrôle étatique, elle est à la fois source de formalité et d'informalité. Hypothèse intéressante, mais qui mérite des éclaircissements.

Ensuite se pose le problème de la "déliquescence", de liquéfaction de l'Etat. Le mot est certainement abusif dans sa généralité. Même en Colombie (où des zones entières sont contrôlées par la guerilla ou les paramilitaires, où les exportations illégales sont probablement supérieures aux exportations légales, où une seule ville -Medellin- a une criminalité supérieure à celle de la totalité de l'Europe, où un ancien chef de la police se révèle avoir participé au trafic de drogue alors que ministre de la justice et procureur général sont assassinés) l'Etat continue à prélever des impôts, à organiser enseignement et santé, à avoir une diplomatie etc... peut-on parler de "déliquescence" ou, en d'autres termes, où est la limite? Daniel Pécaut explique, dans le début de Ordre et violence (EHESS, 1987) que la violence en Colombie et, plus largement, en Amérique latine, n'est pas l'expression d'un éclatement de la société, mais au contraire son ciment, un lien social. Peut-être peut-on dire la même chose de l'informalité, et avancer le paradoxe selon lequel c'est ce qui est à la base de la loi.

Claude a raison de dire (p.18) que la discussion sur le lien Etat-informel en purs termes de tolérance et de répression "comme si l'alternative ne portait que sur les raisons de la mise en oeuvre ou pas du pouvoir de contrôle et de répression, par

ailleurs intact et indiscutable" doit être dépassée. Mais il passe brutalement à l'idée selon laquelle, comme l'Etat ne peut pas tout contrôler, il est déliquescents. Or cette proposition extrême repose sur l'implicite suivant: le "véritable" Etat (solide et non liquide) a pour vocation, mais aussi pour définition, de tout contrôler (au moins potentiellement). Il me semble qu'il y a là un glissement, une confusion, entre le fait d'émettre des règles et les faire respecter, et le fait de "contrôler". Prenons la France: l'Etat fixe un salaire minimum, une durée du travail maximum; il définit des règles de circulation des capitaux, et prélève un impôt sur les profits. Il ne fixe pas les salaires ou la durée effective du travail, n'interdit pas d'acheter ou de vendre des actions et le profit hors impôt lui échappe. Toutes ces règles évoluent dans le temps (il n'y a qu'une constante: le fisc et la gestion de la monnaie). Bref, jamais un Etat capitaliste (hors des périodes de guerre) n'a "contrôlé" l'économie, même s'il s'est toujours donné les moyens d'agir dessus.

Il faut donc un peu transformer les questions posées par le texte de Claude. La question n'est pas: pourquoi l'Etat contrôle-t-il ici (les pays développés) et pas là ? Elle est plutôt: quelle est la signification sociale d'un ensemble de règles dont il est a priori exclu qu'elles soient complètement observées, mais dont il est aussi exclu qu'elles ne le soient pas du tout ? Comment s'effectue le partage, la définition du champ d'observation ? Comment l'action de l'Etat passe-t-elle plus par le déplacement de la frontière d'observation-non observation que par l'édiction de règles proprement dite ? Et pourquoi la non observation de certaines règles est la condition de l'observation d'autres, et de la légitimation étatique ?

C'est sans doute par la réponse à ces questions que passe la théorisation de "l'économie informelle", et ce débat est sans doute plus intéressant que le débat sur le secteur informel. Ce petit échange épistolaire, espérons-le, n'est qu'un début.

ANNEXE 1. (Extrait de: la girafe et la licorne, fev. 1989)

 Une note méthodologique: actifs et activités.

Une des causes majeures des vices du découpage en "secteurs" est la confusion entre actifs et activités. Dans le cadre d'une économie dominée par le capitalisme, tout actif est, à un degré ou un autre, à la fois "formel" et "informel"; il peut, à un moment donné, avoir une activité transparente par rapport à l'Etat, et une autre qui ne l'est pas ("opaque"); il peut (et c'est le cas de la majorité des colombiens et des brésiliens) passer d'un de ces types d'activités à l'autre (en fonction, d'abord de son âge, puis de la conjoncture économique). Sa position subjective (et, par conséquent, sa conscience de classe) se forme tout au long de cette trajectoire, et est tout autant marquée par la formalité que par l'informalité. Il se reproduit dans un cadre familial, sur la base d'un travail domestique extérieur aux relations de production capitalistes, et consomme des biens (y compris le logement) et services produits aussi bien par la grande industrie que par des artisans "à compte propre", dans un cadre légal ou non; il fait très souvent partie d'un groupe familial dont les revenus ont pour origine une combinaison de ces activités (1). Bref, si l'on tient compte de l'ensemble de ces éléments (hormis le type de consommation), il y a fort peu d'actifs "purement formels" (par exemple, un employé de banque dont l'épouse est fonctionnaire, les deux n'ayant jamais eu que ce type d'activité, sans enfants actifs et sans autres revenus, habitant un logement légalisé). L'informalité pure est encore plus rare, à cause - en particulier - du nombre de familles ayant au moins un revenu salarial. Si l'on tient compte du type de consommation, la "formalité pure", comme "l'informalité pure", des actifs n'existent plus du tout.

Les activités, elles, sont toutes à la fois formelles et informelles dès lors que l'on tente de les définir comme telles à partir d'une batterie de critères. Si l'on prend un seul critère, elles sont parfois également à la fois formelles et informelles (comme on l'a vu à propos du critère du respect ou non de la loi). Dans d'autres cas, le critère unique est théoriquement acceptable, mais effectivement impraticable en dehors de la monographie (comme dans le cas de la logique familiale de reproduction opposée à la logique capitaliste) et ne permet pas de faire des regroupements en secteurs. Un seul critère est

méthodologiquement satisfaisant: celui de la taille (si l'on élimine le problème de la sous-traitance): une unité d'activité a effectivement soit plus, soit moins de dix actifs (ou de cinq, peu importe ici). Mais ce critère est théoriquement insatisfaisant: un commerce de cigarettes de neuf actifs (à supposer que cela existe) est un grand commerce, alors qu'une usine d'automobiles de dix actifs (idem) est plutôt petite. On peut toujours définir des classes statistiques de ce type, mais on voit mal pourquoi appeler l'une "formelle" et l'autre "informelle".

On se retrouve donc devant des actifs qui sont en majorité à la fois "formels" et "informels", et des unités qui le sont également, mais pour des raisons différentes, et avec des découpages différents. Au lieu d'avoir deux ensembles (actifs et activités) superposables, formés chacun de deux sous-ensembles disjoints (formel et informel), on a deux ensembles non-superposables, formés d'un nombre variable (selon le nombre de critères d'informalité utilisés), mais différent, de sous-ensembles, chaque groupe de sous-ensembles présentant de multiples (mais différentes d'un ensemble à l'autre) intersections. Or, la plupart des études en termes de "secteurs" font des considérations générales concernant à la fois les activités informelles et les actifs informels (en supposant la superposabilité des deux ensembles et des groupes de sous-ensembles), pour en déduire des politiques. Si l'on accepte ce qui précède, de telles considérations sont pour le moins douteuses.

(1) Ulpiano Ayala a longuement décrit ces combinaisons de sources de revenus dans les grandes villes colombiennes [Ayala, Ulpiano: El empleo en las grandes ciudades colombianas, CEDE, UniAndes, Bogota, 1981, 3.178 sq et 4.108 sq]. Par exemple, seulement 53 % des foyers ont un revenu "laboral" formé uniquement de salaires, 13 % un revenu laboral dérivé du seul travail indépendant et 6% un revenu uniquement "empresarial" (idem, 4.116); si l'on prend en compte le revenu total du foyer, ces chiffres descendent à (respectivement) 42 %, 10 % et 6 % (idem, 4.108) étant entendu que le revenu salarial peut dériver d'un emploi codifié ou non.

ANNEXE 2 (même origine)Une note épistémologique.

L'impossibilité de définir le secteur informel comme un ensemble (qui mène à la nécessité de faire la liste de ses composantes au lieu de le définir) ramène à un problème logique et épistémologique plus fondamental, dont on trouvera une illustration dans le passage qui suit.

Dans son ouvrage: Gödel, Escher, Bach, consacré aux trois personnages formant le titre, et à quelques ardues problèmes de logique, Douglas Hofstadter, analysant un dessin d'Escher, constate que "il existe des formes identifiables dont l'espace négatif n'est pas une forme identifiable. Ce qui devient, en termes plus "techniques": il existe des figures cursivement dessinables qui ne sont pas récursives" | Hofstadter, Douglas: Gödel, Escher, Bach - Les brins d'une guirlande éternelle. Interéditions, Paris, 1987, p. 77]. La même idée sert à l'analyse des suites de nombres, puis de tout ensemble formel, et mène à ce résultat général (que j'appelle: résultat 1): "il existe des systèmes formels dont l'espace négatif (ensemble des non-théorèmes) n'est pas l'espace positif (ensemble des théorèmes) d'un système formel" (idem, 82); et l'auteur ajoute que "ce résultat est d'une profondeur égale à celle du Théorème de Gödel".

En termes moins "techniques", et probablement moins rigoureux, on pourrait donner de cette proposition la traduction suivante: supposons que l'on puisse donner d'un ensemble d'objets une caractérisation qui en fasse un système formel, c'est-à-dire organisé par des règles. Supposons qu'à chacun des objets de cet ensemble on fasse correspondre un objet par une opération de négation. Alors on ne peut pas affirmer que l'ensemble des objets ainsi construits par négation constitue un système formel (organisé par des règles). Dans le cas de la théorie des nombres, on peut dire que le théorème est un objet qui est une vérité; les théorèmes forment un ensemble. On pourrait penser que les non-théorèmes forment un ensemble, qui est l'ensemble des faussetés. Hofstadter explique que non, car (Résultat 2):

"-il existe des vérités dans l'ensemble de tous les non-théorèmes;

"-il existe des faussetés en-dehors de l'ensemble de tous les théorèmes niés". (idem, 77).

Cette proposition revient à dire que, même dans le cas apparemment simple d'un ensemble de propositions qui ne peuvent être que justes ou fausses, on ne peut faire une partition de l'ensemble des propositions en celles qui sont justes et celles qui sont fausses (car il y a toujours des vérités et des faussetés "inaccessibles", c'est-à-dire dont on ne peut montrer qu'elles sont justes ou fausses, du seul fait que l'on démontre que d'autres sont vraies ou fausses).

La démonstration de cette proposition fait appel à une analyse de la démonstration du théorème de Gödel, et sortirait évidemment du cadre de cet article; par contre, la transcription en termes de "secteur informel" et "secteur formel" est du plus haut intérêt.

Supposons en effet que l'on appelle "secteur formel" (le mot n'a évidemment pas le même sens qu'en logique) l'ensemble cohérent et structuré de tous les objets ayant des caractéristiques communes, dites "caractéristique de formalité" (dans une définition maximaliste: le fait de remplir les obligations légales et fiscales + le fait que les établissements soient de grande taille + le fait que la reproduction des unités soit organisée par la recherche du taux de profit maximal. Dans une définition minimaliste, une seule de ces caractéristiques). Supposons que l'on définisse la négation de ces caractéristiques (ne pas remplir les obligations légales et fiscales + établissements de petite taille + absence de recherche du taux de profit maximal), négation que l'on peut appeler: "caractéristique d'informalité". Considérons alors l'ensemble des objets présentant les caractéristiques d'informalité, qui sont la négation de celles que présentent les objets du premier ensemble. Bien que le premier ensemble forme un tout cohérent et organisé (un "système formel" (au sens de la logique) appelé "secteur formel"), le second ensemble ne forme pas un tout cohérent et organisé: il n'existe pas de "système formel", d'ensemble cohérent et présentant des caractéristiques communes d'informalité, que l'on puisse appeler "secteur informel".

On peut aller plus loin, en transcrivant le "résultat 2":

- il existe de la formalité dans l'ensemble des unités non-formelles.
- il existe de l'informalité en-dehors des unités non-formelles.

Sans doute ce qui précède, et qui est le produit d'une analogie avec certains développements de la théorie des nombres, peut sembler gratuit ou inutile. En fait, on peut dégager des "résultats" 1 et 2 deux propositions qui ont un certain intérêt dans le domaine des études sur l'emploi en Amérique Latine:

1 bis: même si l'ensemble de ce qui présente une ou des caractéristiques de formalité forme un "secteur" répondant à des lois de reproduction structurées, l'ensemble de ce qui représente des caractéristiques de non-formalité ne forme pas un secteur, et n'a pas de définition unitaire et cohérente ni de lois de reproduction structurées.

2 bis: la réalité sociale ne peut être l'objet d'une partition entre "secteur formel" et "secteur informel"; il existe nécessairement des zones formelles et informelles qui échappent à l'un et l'autre, invalidant alors la notion de secteur.

Ceci explique peut-être le retour récurrent du dualisme dans l'analyse de l'emploi en Amérique Latine, et son échec renouvelé. Il semble en effet logique que, si l'on définit le "secteur formel" par des caractéristiques de formalité, on définit en même temps le secteur informel par la négation de ces caractéristiques; et pourtant tel n'est pas le cas. Cela est clair si l'on revient au texte de Tokman ("El sector informal quince años despues", El trimestre economico, n°215, juillet 1987): définir le secteur formel par l'organisation en vue de la recherche du profit + les barrières à l'entrée ne permet pas pour autant de définir un "secteur" qui présenterait les deux caractéristiques opposées.

Commentaires sur le texte de Claude de Miras et sur sa critique
par Alain Morice

Jaime Marques Pereira

Notre goût des métaphores n'est sans doute pas seulement l'expression de nos talents poétiques mais aussi le signe de nos difficultés à sortir d'une impasse théorique. Qu'est-ce donc que ce secteur informel qu'on caractérise bien moins facilement par l'utilisation de concepts abstraits que par analogie à des sensations - le mou et le dur, ou encore à des objets du monde naturel et surnaturel? Est-ce une girafe, ainsi que se le demande Hans Singer, puisqu'à l'image de cet animal, le secteur informel serait aussi facile à reconnaître que difficile à décrire, ou n'est-ce pas plutôt une licorne, comme le suggère Bruno Lautier, voulant montrer par là, qu'en dépit de constituer une référence incontournable dans toutes les représentations que l'on peut établir du marché de travail dans le Tiers-Monde, il s'agit d'une chose qui ne se prête à aucune classification, au même titre que cet animal présent dans toutes les mythologies mais dont on ne sait s'il s'apparente plus au cheval par son crin ou au taureau par ses cornes (1). L'objet de nos recherches devrait donc privilégier non plus seulement la compréhension du sens des pratiques sociales et économiques à l'oeuvre dans les situations d'informalité mais aussi les représentations à l'oeuvre dans ces pratiques, ce qui pourrait enfin nous permettre d'être en mesure de mieux les caractériser. C'est ce qui ressort aussi du débat entre Claude et Alain. Les deux petites périphrases-choc qui composent leurs titres centrent d'emblée la discussion sur le problème de l'interprétation qu'il faut établir non plus seulement de la chose en soi mais aussi des usages, pratiques et théoriques, des représentations du travail inhérentes au mot de secteur informel. Est-ce donc là un concept mou ou une notion qui fait mal ? Un concept scientifiquement mal fondé mais renvoyant à une notion juste par son pouvoir descriptif ou une représentation de la réalité qui a précisément pour but d'entretenir la confusion?

Pour Claude, l'économie informelle qui, certes, n'est pas un secteur mais n'en existe pas moins, est le concept pertinent désignant une réalité concrète qui serait le résultat de l'incapacité de l'Etat périphérique à mettre en oeuvre son

pouvoir transcendant. L'informalisation croissante des économies urbaines du Tiers-Monde ne serait alors rien d'autre que la conséquence du déclin de l'Etat en raison de la violente réduction de ses ressources redistributrices du fait de la crise de l'endettement et de celle des matières premières. Pour Alain, l'étude du rapport à la norme officielle, lequel fonde la différence entre une économie formelle et informelle, devrait plutôt conduire à conclure au déclin de la conception que l'on s'est faite de l'Etat jusqu'à présent, dès lors qu'on considère également la norme non officielle qui se définit à l'intérieur de l'économie informelle. Si déclin il y a, il s'agit de celui de certaines formes du pouvoir économique et non du pouvoir en soi. D'ailleurs, il ne saurait être question, dit-il, de faire du politique la chose de l'Etat.

Même si je ne suis qu'en partie d'accord avec les arguments qu'il invoque, je pencherais plutôt en faveur d'Alain, car le problème qui se pose, et qui mérite d'être appréhendé comme un objet à part entière, est précisément celui de l'efficacité signifiante des mots utilisés, c'est-à-dire celui de leur pouvoir d'enfermer, dans un cadre bien délimité, la désignation des places sociales, donc, celui du rôle des représentations dans la mise en forme des pratiques à l'oeuvre sur le marché du travail. Le problème n'en est pas moins complexe; la profusion des études sur l'informel ne tient pas seulement à une recherche effrénée de subsides. Le thème n'est pas si juteux par hasard. Le secteur informel est facilement descriptible et, la représentation théorique de la réalité sous cette dénomination revêt un sens pratique redoutable qui me ferait plutôt dire que le concept en question est bien dur même s'il n'est pas scientifique.

Alain fonde son opposition - que je partage - à la thèse du déclin de l'Etat sur l'argument que la démarche de Claude, c'est-à-dire, les questions qu'il pose pour définir l'économie informelle, ne permettent pas de rompre avec les confusions entretenues par la démarche dualiste, ce que je crois mais pas pour les mêmes raisons. La confusion entre économie informelle et secteur informel tient, dit-il, au fait que cette dernière notion n'est pas conforme à son objet. Il n'y aurait donc pas lieu de rechercher une explication de la pauvreté et de l'excédent de travail en analysant le rapport de l'économie informelle à l'Etat. Cette manière de poser le problème de l'économie informelle et de son rapport à l'Etat amènerait, à ce que je comprends de sa critique, à confondre ce que signifie

l'articulation de deux logiques de fonctionnement avec la vision, propre au BIT d'une division de la société en fonction des techniques.

Le problème ne me semble pas résider dans cette confrontation que Claude suggère - excédent de main-d'oeuvre/pauvreté urbaine/ rapport à la norme - même si cette approche reprend des critères de repérage des situations d'informalité, déjà posés par la définition du secteur informel dans les politiques du BIT. Il s'agit, bien sûr, de comprendre des processus - par exemple, la paupérisation - et non pas simplement de mettre en rapport de corrélation statistique des données qui fonctionneraient comme des invariants dans le modèle explicatif - comme c'est le cas des analyses dualistes. L'interrogation que pose Claude par la confrontation de ces trois voies de recherche me semble obligatoire. Je ne vois pas en quoi elle engagerait nécessairement une vision sectorielle, même si elle ne mène pas pour autant, comme il le croit, à définir ce qu'est l'économie informelle, ce qui est une délimitation qui, elle, me semble relever d'une problématique toujours dualiste.

Le problème n'est pas de construire un concept d'économie informelle à partir d'une critique-repoussoir de la notion de secteur informel mais de s'interroger sur ce que l'informalité signifie dans le processus de normalisation sociale qui encadre les comportements économiques. L'économie est formelle et informelle à la fois, et rien ne nous dit, bien au contraire, que ces deux logiques soient extérieures l'une à l'autre: l'Etat n'est qu'une des façons, parmi d'autres, de normaliser des comportements économiques et des pratiques sociales, même s'il prétend vouloir être la seule. Le recours à la légalité étatique ou non n'est pas l'unique ligne de partage dans l'ensemble des procédures de normalisation des formes de mise au travail.

En fait, dès lors qu'on s'était accordé avec Alain sur la nécessité de faire la critique systématique de la sectorialisation de l'informel, dans la foulée, s'était imposée l'hypothèse d'une relation entre l'Etat et le secteur informel, relation dont le contenu, encore mal défini, ne suggèrerait autre chose que l'idée d'un rapport d'homothétie au vu de la complémentarité fonctionnelle entre la tolérance et la repression. Pour définir le sens de cette homothétie, il faudrait savoir ce qu'est l'Etat car cette complémentarité ne fonde qu'en partie les conditions de possibilités de l'informalité. Pour comprendre les rapports entre l'Etat et l'économie informelle, il faut, en fait, soulever une question

théorique plus large que celle de la spécificité que revêtirait l'Etat dans le Tiers-Monde du fait des réseaux sociaux qui l'investissent de façon informelle: celle du rapport à la norme (que celle-ci soit ou non légale). C'est ce rapport à la norme qui apparaît comme structurateur des formes de mise au travail, et celui-ci doit être envisagé tant en ce qui concerne le rapport désigné de salarial que dans toutes les situations qui relèvent de ce qu'on désigne communément de secteur informel et où l'on peut déceler une entorse à ces normes. Il s'agit là d'une logique d'ensemble et non de logiques séparées. Au niveau micro-économique, on peut différencier des pratiques formelles et informelles par des enquêtes anthropologiques mais le sens de leur articulation fait référence à une logique d'ensemble qui fait sens également au niveau macro-économique et macro-social puisque les pratiques habituellement dénommées de salariales ou d'informelles sont interdépendantes et structurent de cette façon un système d'emploi, ou encore marquent la nature de l'Etat.

C'est en ces termes qu'il faut poser le problème de l'exclusion sociale. On pourrait croire qu'il ne s'agit pas là d'un fait social objectif, mais à peine d'une représentation du sens commun qui n'a pas sa place dans l'analyse. Même si on ne parvient pas encore à caractériser l'exclusion sociale comme un objet scientifiquement délimité, ainsi que peut l'être celui d'exploitation dans le cas d'un rapport salarial conventionnel, il est évident que celle-ci n'en est pas moins repérable au niveau de certaines pratiques. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'un fait incontournable dont on ne peut faire l'économie d'une problématisation si l'on veut comprendre le fonctionnement d'un processus de différenciation sociale qui ne repose pas, bien entendu, sur une séparation entre des individus intégrés et d'autres qui seraient rejetés dans la marginalité mais, qui n'est pas non plus fondé sur un principe normatif à caractère universel de définition de l'appartenance de tous à la communauté.

L'entorse à la norme officielle implique logiquement l'existence d'autres normes qui reposent sur un autre principe concurrent de définition de cette appartenance. Ce principe concurrent, qu'on a pu caractériser jusqu'à présent comme un échange personnalisé de faveurs, est, il est vrai, le fondement d'un mode d'insertion des individus sur le marché du travail ou sur le marché de l'habitat et, à ce titre, il doit être considéré dans toute sa positivité, ce qui équivaut à dire que cette insertion constitue simultanément une procédure d'intégration sociale. Celle-ci se réalise cependant par le biais de pratiques illégales qui doublent, en quelque sorte, les autres

procédures d'intégration sociale - celles qui sont posées par le droit comme relevant de l'exercice de la citoyenneté. L'exclusion des bénéficiaires d'une protection sociale, conçue comme un droit et non comme une faveur, ou la mise au ban de la légalité du fait d'habiter sur un terrain d'invasion, sont autant de situations d'informalité qui réalisent une intégration sociale alternative à celle qui puise sa légitimité dans l'égalité supposée de tous devant la loi. Ces pratiques d'exclusion sont d'ailleurs, comme on sait, le terrain d'une forme d'intégration sociale qui repose sur des mécanismes clientélistes ou sur d'autres rapports de dépendance personnalisés. En réalité, le paradoxe de cette exclusion intégratrice n'existe que si l'on se laisse prendre aux pièges des discours théoriques repris dans la pratique politique et qui, depuis le XVIIIème siècle, cherchent à faire croire à l'autonomie de l'économie. On ne peut comprendre ce qu'implique le rapport à la norme, je crois, sans une critique préalable des définitions habituelles de l'Etat et du marché.

Détourner ou contourner la loi ou une norme est, dans la plupart des cas, tenu pour un acte parfaitement légitime sur lequel s'accordent employeurs et employés. Il me semble, dès lors, que tout le problème consiste donc désormais, d'une part, à saisir de quoi cet écart à la norme est significatif et, d'autre part, à comprendre pourquoi et quand peut-il y avoir accord ou pas sur cet écart à la norme. Poser ces questions, que suscitent très clairement les premiers résultats des enquêtes d'Alain, ne permet cependant de dépasser le flou idéologique inhérent à toute vision sectorialiste que si l'on s'attache à poser les enjeux attendant aux diverses représentations du travail et de l'intégration sociale que véhiculent ces différents rapports à la norme: un enjeu politique (rapports de force et production d'un accord qui les rend légitimes), un enjeu économique (rapport entre formes de mise au travail et mode de valorisation d'un capital) et un enjeu juridique (pourquoi certains accords sont-ils des normes implicites et d'autres sont-ils sanctionnés par des lois?). Une telle approche implique de remettre en cause non seulement l'idée d'un Etat transcendant, qui devrait constituer une médiation obligatoire des réglementations du rapport salarial (en quelque sorte, une version contemporaine de l'Etat-civilisateur à la Hegel), mais aussi l'idée d'économie ou de logique informelle, sans quoi il me semble impossible de poser de tels enjeux. Réduire ce qu'implique l'écart à la norme officielle à une limite des capacités régulatrices de l'Etat, revient à tomber dans le piège d'une conception idéalisée de l'Etat-providence, laquelle n'existe même pas dans de nombreux pays développés où les conventions

salariales sont avant tout du domaine privé et n'ont souvent aucun caractère officiel; c'est, en fait, prendre l'Etat pour ce qu'il devrait être dans le modèle salarial des pays européens et non pas pour ce qu'il est dans l'économie réelle des pays du Tiers-Monde. Et, extérioriser deux logiques, l'une formelle et l'autre informelle, risque d'enfermer l'interprétation de l'emploi dans une représentation de la réalité qui présupposerait l'existence de deux systèmes économiques différents alors que la dualité, ou plutôt l'hétérogénéité, des formes de mise au travail relève d'un système d'emploi unique dont il s'agit précisément de saisir la logique d'ensemble de cette diversité de statuts qu'il reproduit.

C'est pourquoi, je ne crois pas que l'idée d'économie ou de logique informelle soit plus valable que celle de secteur informel. Alain a, certes, raison de rappeler que toute description est, en soi, stratégique. Les confusions qu'elle peut opérer, à notre insu, ne sont pas, bien sûr, le fruit du hasard. Par ailleurs, le terme de logique est sans doute une représentation plus proche de l'objet qu'on cherche à caractériser. Mais, ce qui est problématique, c'est qu'il ne s'agit pas vraiment d'une logique puisqu'on ne peut l'observer que dans des situations où elle se présente mélangée à d'autres logiques. N'en est-on pas alors réduit à opposer une logique salariale de l'économie formelle à une autre logique qui reste à définir et qui serait le propre de l'économie informelle? L'informalité est certes un fait social mais elle n'est pas un objet délimité dans la réalité. Que ce soit au niveau des actes, des activités économiques, ou des actifs, on le sait, elle ne se présente pure que dans des situations tout à fait exceptionnelles. Il faut en tirer les conséquences théoriques, ce qui me semble impliquer qu'il faut bien considérer, primo, que le salariat se constitue en grande partie sur la base de procédures informelles de mise au travail, donc que celles-ci lui confèrent son sens pratique autant que les procédures formelles et, segundo, que la nature du pouvoir de l'Etat ne peut être positivement comprise qu'en tenant compte de la nécessité d'articuler des procédures formelles et informelles.

Les formes informelles de mise au travail ne peuvent pas être perçues comme l'autre du salariat, comme des pratiques en dehors du salariat. Cette hypothèse s'impose dès lors qu'on privilégie le rapport à la norme pour comprendre le système d'emploi et l'intégration sociale. Le détournement d'une législation du travail ne peut être réduit à une incapacité de l'Etat à faire appliquer la loi. En ce qui concerne le Brésil,

on pourrait, à la limite, interpréter en ce sens la promulgation, à la fin du XIXème siècle, du cadre juridique des contrats de travail sans que l'Etat se soit donné les moyens judiciaires de le faire respecter. Mais quand on sait l'ambiguïté, sciemment recherchée, de certains dispositifs juridiques dont on pourrait penser qu'ils ont été institués dès le départ dans cet esprit - c'est d'ailleurs le sentiment qui semble prédominer au Brésil sur les chapitres sociaux de la nouvelle constitution - il semble naïf de parler d'incapacité de l'Etat périphérique à exercer son pouvoir transcendant.

Cette incapacité officielle, autrefois vilipendée par les organismes internationaux, a maintenant des vertus qu'on aurait difficilement soupçonnées si la version tiers-mondiste du néo-libéralisme ne s'était pas chargée de les révéler (cf. Hernan de Soto). Si l'on n'est pas d'accord de voir dans le secteur informel une chance pour mieux sortir de la crise, comme on veut nous le faire croire, celui-ci ne peut être identifié à une incapacité de l'Etat à faire respecter ses réglementations. La transcendance, ou plutôt, l'exercice du pouvoir de l'Etat en Amérique latine dépasse largement les configurations classiques par lesquelles on le représente. Les savoirs sociaux qui se forgent dans le détournement ou le contournement systématisé de la loi officielle constituent en eux-même un fait positif, même si cela prend l'aspect d'un étalon en négatif dans les discours officiels et même dans les représentations des gens.

Aussi, ne peut-on pas se contenter de mesurer en termes monétaires, ou à l'aide de toute autre échelle de comparaison des biens et services, la logique redistributrice de l'Etat inhérente à ses rouages clientélistes. Tombe la manne, tombe le pouvoir. Ce n'est pas évident, la diminution de la part relative de l'Etat dans l'économie n'implique pas nécessairement une diminution de son pouvoir de contrôle. Il est erroné, je crois, de penser en termes de soumission des acteurs économiques; ce qui compte, c'est l'encadrement des actes économiques qui peut être assuré par la légalité étatique - comme ne pas l'être. Certes, la normalisation de l'échange, de la production, et du travail est spécifique si elle fonde sa légitimité sur la validité d'une norme officielle car elle est ainsi censée correspondre à l'intérêt général.

La redistribution de richesses n'est peut-être que l'aspect le plus évident de l'informalité qui définit ce qu'est l'Etat. Le discours officiel a, par définition, vocation à être transcendantal. La complémentarité de l'informel ne peut être

appréhendée par ce critère qui, en toute logique, n'est pas le produit de l'observation de la réalité. Puisque l'informalité est au coeur de l'Etat et du politique, elle ne peut être l'expression de l'incapacité ou du déclin de son pouvoir que dans un imaginaire libéral. La volonté idéologique du moins d'Etat assigne, bien sûr, une nouvelle fonctionnalité au secteur informel qui peut paraître plus humaniste et semble politiquement plus réaliste que les approches d'autrefois qui le stigmatisaient par ses manques en matière de formation et de calcul économique. Il incarnait alors un manque de responsabilité publique, une incapacité d'encadrement étatique; maintenant, il est une source d'organisation autonome. La perception de l'informalité par des catégories telles que l'incapacité étatique reproduit l'extériorisation en deux univers de ce qui n'est, en fin de compte, que deux syntaxes différentes mais complémentaires de savoirs d'organisation économique. Cette extériorisation est, on le sait, le péché mignon du dualisme. Elle implique inévitablement l'impasse méthodologique.

Celle-ci est d'ailleurs tout aussi évidente en ce qui concerne ce qu'on appelle aujourd'hui en France l'économie des conventions que dans l'analyse du secteur informel. Les débats qu'ont suscités l'analyse économique des phénomènes non-marchands, à partir de la critique des tentatives néo-classiques d'endogénéiser dans le calcul économique le rôle de conventions telles que le contrat de travail (2), semblent indiquer que l'approche économique des comportements humains ne peut éviter les raisonnements circulaires qu'engage la mesure, à partir d'un étalon monétaire, de phénomènes qui ne sont pas purement économiques. Le problème ne peut, semble-t-il, être dépassé, si, en se plaçant dans la perspective d'une rationalité omnisciente qui est celle de l'Etat transcendant ou d'une conception naturaliste du marché, on se refuse dès lors de chercher à comprendre, comme dit Thévenot, "les façons d'accommoder les choses de l'économie avec des instruments d'équivalence étrangers à sa construction" (3). En se posant une telle question, on pourrait alors comprendre les conditions de réalisation des formes économiques ainsi que les compatibilités et les tensions qu'elles entretiennent avec les formes de grandeur et de généralité établies suivant d'autres principes. Une telle démarche permet de dépasser les contradictions de la dualité privé/public, posés comme extérieurs l'un à l'autre, et de comprendre que le sens de l'efficacité économique de l'action publique ne peut être réduit au volume des dépenses publiques et de la redistribution informelle de richesses. Les apories d'une opposition économie

formelle/économie informelle, ou d'une opposition Etat transcendant/Etat incapable, ne peuvent être résolues sans remettre en question l'opposition entre marché et organisation puisqu'il est impossible, du point de vue logique, comme le montre Favereau (4) dans un bilan des recherches sur l'économie des conventions, d'évaluer à partir du marché les bienfaits des dispositifs institutionnels.

La rencontre d'une offre et d'une demande de travail n'existe, en effet, que dans la mesure où est préalablement réalisée sa mise en forme, ce qui exige une organisation qui normalise les comportements et qui devrait, à ce titre, être considérée comme constitutrice du marché du travail. Il faut désormais comprendre comment agit la médiation étatique et comprendre plus particulièrement pourquoi son efficacité renvoie autant à des dispositifs institutionnels qui doivent être tenus pour universels (officiellement, tout le monde a le droit de réclamer l'application de la législation du travail) qu'à la possibilité de les détourner ou de les contourner. Ce paradoxe résulte en réalité tant de la stratégie des firmes que des individus ou de l'Etat. Il devrait disparaître dès lors qu'on dévoile le sens des représentations par lesquelles elles s'élaborent.

Le Phénix qui se cachait sous le mot de secteur informel peut encore, on le voit, nous jouer de mauvais tours et renaître de ses cendres sous de nouvelles parures. Celles-ci semblent désormais destinées à cacher un autre corps, aussi peu doté de charmes naturels que le travail informel: l'Etat. Le dualisme peut réapparaître par la fenêtre après qu'on a cru l'avoir chassé par la porte tant que demeurent nos confusions sur ce qu'est l'Etat. Les théories, tant politique qu'économique, sont à cet égard une arme à double tranchant: on ne peut bien évidemment s'en passer mais on oublie sans doute trop facilement qu'elles sont à l'origine des conceptions idéales du marché ou de l'Etat qui finissent par forger nos instruments d'analyse alors qu'elles devraient précisément être perçues à peine comme des représentations qui sont loin d'être gratuites.

(1) Bruno Lautier, "La girafe et la licorne, du secteur informel au système d'emploi", doc. GREITD Paris-Amiens, 1989.

(2) Olivier Garnier, "La théorie néo-classique face au contrat de travail: de la 'main invisible' à la 'poignée de main invisible'", in Salais, R. et Thévenot, L., eds, Le travail, marchés, règles et conventions, INSEE/ECONOMICA, Paris 1986.

(3) Laurent Thévenot, "Economie et ressources conventionnelles" in Salais, R. et Thévenot, L., eds, *ibid.*, p. 200.

(4) Olivier Favereau, "Marchés internes, marchés externes" in *Economie des conventions*, Revue Economique, vol. 40, n° 2, Paris 1989.

les cahiers

n° 9 - 1989

FORMES DE PRODUCTION URBAINE

"SECTEUR INFORMEL",

MISE AU TRAVAIL PRÉCOCE

AC. Defossez

B. Lautier

J. Marquès-Pereira

C. de Miras

A. Morice